

TARLOID
SPORTS

EXPOS 3 CUBS 0

Doug Flynn des Expos retire de justesse Leon Durham au deuxième coussin.
page 3

photo Denis Courville, LA PRESSE



BRANLE-BAS À LA SAQ

Le pdg Daniel Werminlinger (ci-contre) quittera ses fonctions qui seront partagées entre deux postes: un président du conseil et un directeur général. D'autres cadres vont partir. Et d'autres changements substantiels mijotent au cabinet du ministre de l'Industrie Rodrigue Biron: ils touchent les responsabilités mêmes de la Société des alcools du Québec eu égard au rôle du secteur privé dans le commerce des boissons alcooliques.

page A 3

Photothèque LA PRESSE

Tél.: 384-4990
CHEZ CLOUTIER
SERGE PARENT, PHARMACIEN
1221 EST, RUE FLEURY
OUVERT DE 9h à 23h / LIVRAISON 7 JOURS

35 cents

HORS DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE 45¢

MONTRÉAL, JEUDI 12 AOÛT 1982, 98^e ANNÉE, no 186, 62 PAGES, 4 CAHIERS •

FAILLITES EN HAUSSE DE 40 P.C. AU CANADA EN 7 MOIS

■ PERTES ENCOURUES
DE \$1.2 MILLIARD

■ LE QUÉBEC EST
DANS LA MOYENNE

page C 1

CN 5,000 EMPLOIS ABOLIS D'ICI FIN 82

MONTRÉAL EST DUREMENT TOUCHÉE



Et le président Maurice LeClair annonce une autre abolition de 5,000 postes pour 1983 si l'économie n'arrive pas à se relever de la récession. Jusqu'ici le CN a mis à pied 3,000 employés en 1982.

page C 1

photo Michel Gravel, LA PRESSE

photo Réal St-Jean, LA PRESSE

Photothèque LA PRESSE

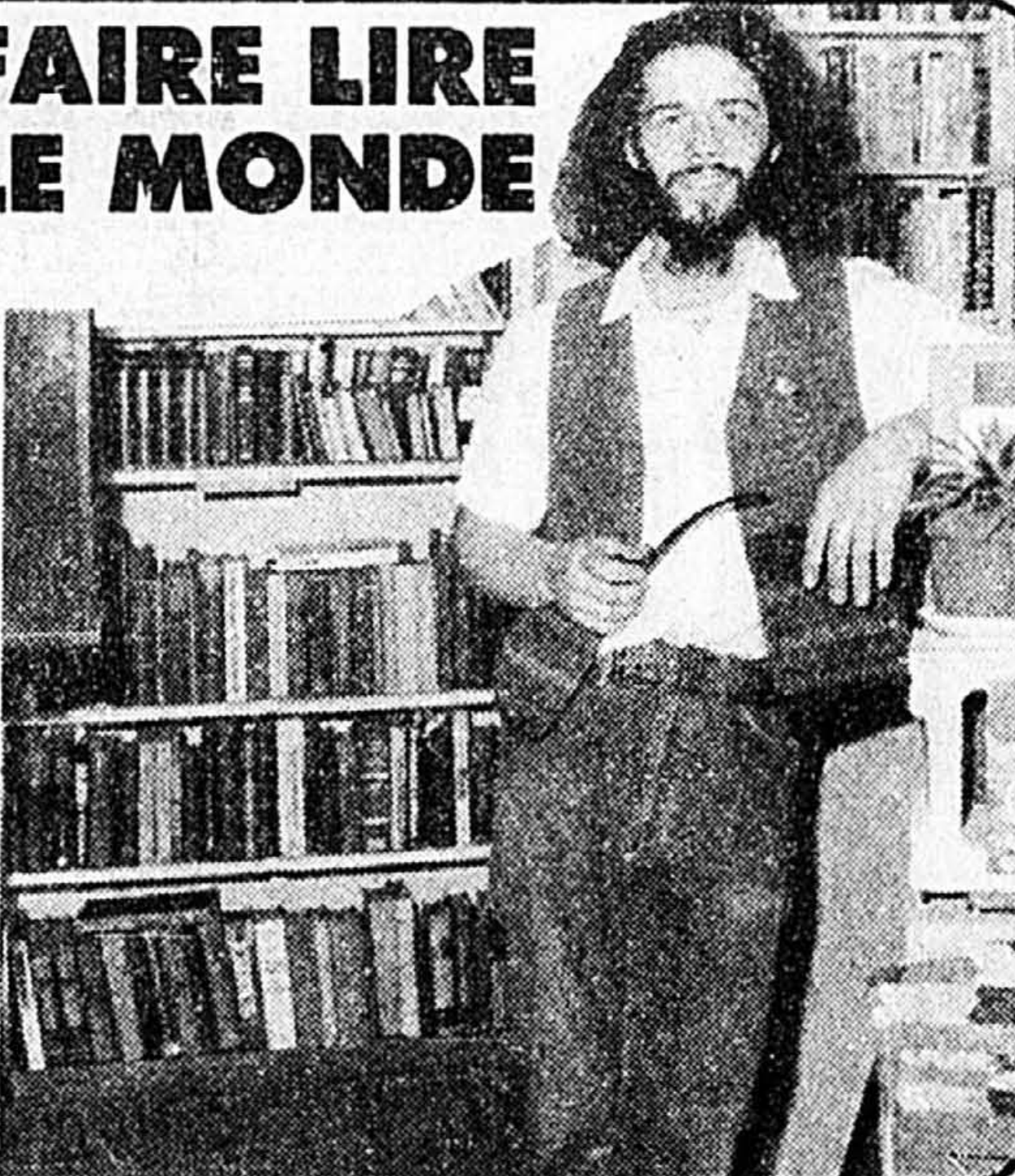
VIVRE AUJOURD'HUI

FAIRE LIRE
TOUT LE MONDE

UN PEU
DE FOLIE
POUR
VIVRE
HEUREUX

—LE D^r PAUL
LETONDAL,
85 ans

page B 1



LEADERSHIP

LE PLQ JOUE
AVEC L'IDÉE
DU SUFFRAGE
UNIVERSEL

page A 4

Le président du PLQ Larry Wilson



SÉQUELLES
DU DRAME
LIBANAIS

NOUVEL
ATTENTAT
À PARIS:
UNE AUTO
PIÉGÉE
SAUTE
À LA
MAISON
DE L'IRAK

page B 14

LES DÉCIBELS SECOUENT MILTON PARK...ET TROIS HÔPITAUX

page A 2

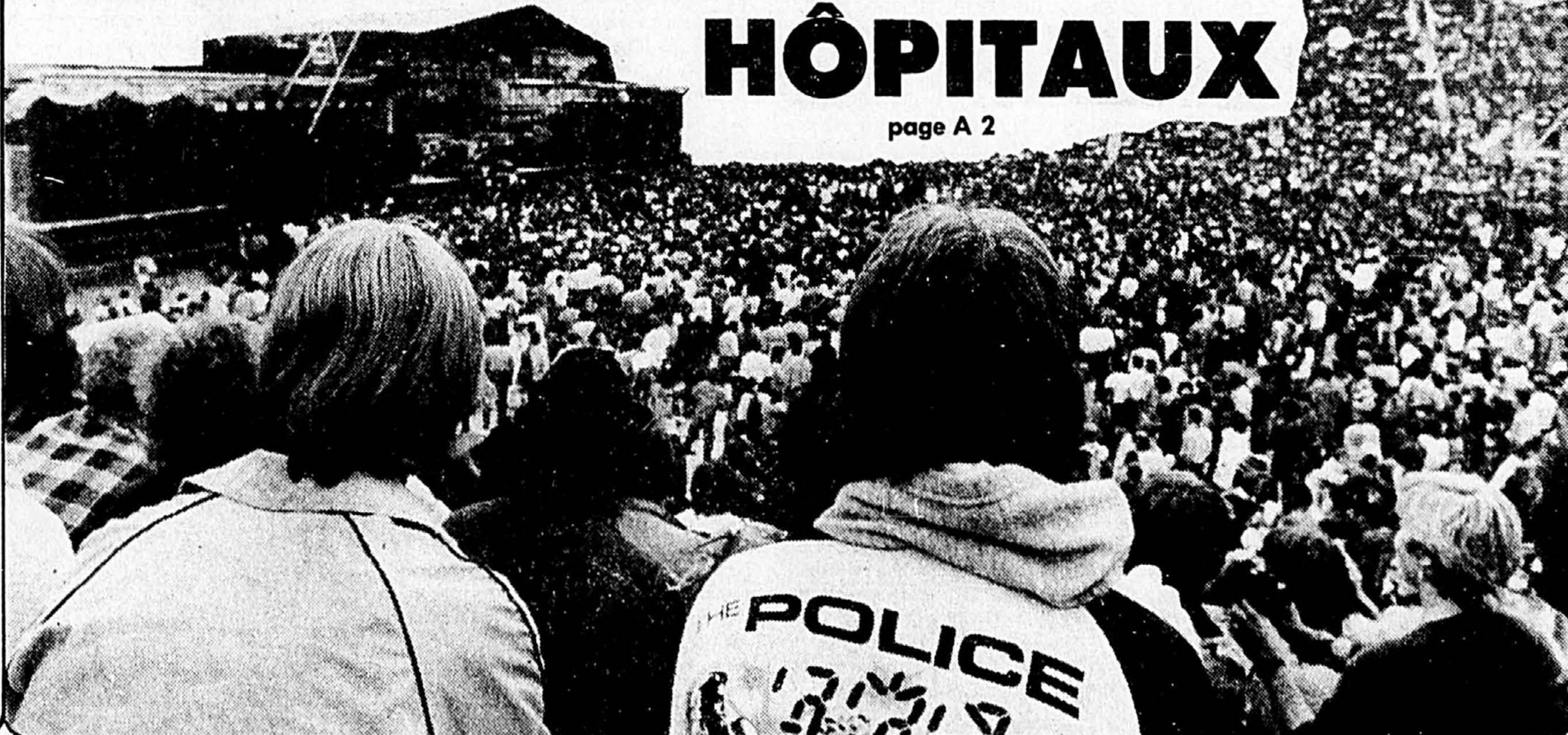


photo PC, LA PRESSE

ÉDITO

LE PLQ
APRÈS
RYAN

PAR VINCENT PRINCE

page A 6

SOMMAIRE

Annonces classées: B 11 - B 13
et C 6, C 7
et sports: 16 et 17
Arts et spectacles
— Informations: B 7 - B 9
— Cinéma: B 8 - B 10
Carrières et professions: C 5
Décès, naissances, etc.: C 8
Économie: C 1 - C 5
FEUILLETON: B 13
Horoscope: B 12
Le monde: B 14 et C 11
Météo: A 2
Quoi faire aujourd'hui: A 10
Télé-câble: B 7
Télévision: A 10
Tribune libre: A 7
Vivre aujourd'hui: B 1 - B 6

TARLOID SPORTS

Bandes dessinées: 18
Mots croisés: 18



Trust Royal #1
Services immobiliers

...parce que nous aidons plus
de gens à vendre et à acheter
plus de maisons que
n'importe qui au Québec.



Quelque 27,000 personnes se sont pressées hier soir au stade McGill pour participer à l'événement rock de l'année. En plus des

groupes Corbeau et The Police, le show réunissait les groupes A Flock of Seagulls et English Beat.

PC-LA PRESSE

27,000 fans de The Police envahissent le stade McGill

■ Confusion générale dans le centre-ville. Jamais un show rock n'avait encore été présenté au stade McGill, dont l'accès n'est pas simple, et celui d'hier, qui réunissait les groupes A Flock of Seagulls, Corbeau, English Beat et The Police, qui a attiré quelque 27,000 personnes en passant, qui fut commercialement un succès donc, commençait par surcroît à 18h, en pleine heure de pointe.

PIERRE BEAULIEU

Vers 17h30, l'avenue des Pins, Université, toutes les rues avoisinantes étaient complètement congestionnées, au point que la moitié des spectateurs n'avaient pas encore réussi à trouver son siège quand le spectacle a débuté, à l'heure précise.

De toute façon, les gens n'étaient pas là pour entendre A Flock of Seagulls, groupe britannique dont les chansons commentent à peine à tourner chez nous. Il faisait partie du «package deal», les organisateurs, comme c'est souvent le cas, sont contraints de les embaucher s'ils voulaient obtenir The Police.

Les trois premiers groupes donnaient une demi-heure de spectacle, tandis que The Police, les vedettes, un des groupes les plus populaires actuellement à travers le monde, sinon le plus populaire, devait chanter pendant plus de quatre-vingt-dix minutes.

Les gens ont applaudi poliment A Flock of Seagulls, une bonne formation de musique commerciale, qui travaille bien, dont la

musique, rarement originale, est par ailleurs particulièrement rythmée et finit inévitablement par accrocher.

Et puis vint Corbeau, la foule a semblé soudainement plus excitée. Encore que ce ne fut pas le délire. La réaction des gens n'avait rien à voir cependant avec la performance du groupe, dont on connaît le talent, la technique, de plus en plus précise. Marjolaine, la soliste, ne laisse jamais indifférent, personne.

Il faisait bon

Dans ce genre de manifestation cependant, où les gens sont loin de la scène, distraits par tout ce qui se passe autour d'eux, il est rare que l'on parvienne vraiment à embarquer, à se faire accrocher par un spectacle. Nous sommes les participants autant que les spectateurs de l'événement et cela suffit, semble-t-il, à nous rendre heureux. Et puis il faisait bon. Et il n'a pas plus saisi à la fin du spectacle et le temps était doux.

Vint ensuite English Beat, un groupe tout à fait inconnu, mais qui était prévu au troisième rang parce qu'il préparait bien le terrain, semble-t-il, musicalement du moins, à The Police.

Les gens applaudissent. Les plus fanatiques, au tout premier rang, tapent des mains. On attend. On a même l'impression que toutes les chansons se ressemblent.

A 21h20, après une vingtaine de minutes d'entracte, les gens ont finalement éclaté. À partir de maintenant, on peut parler d'at-

mosphère. Les organisateurs demandent à la foule de s'éloigner de la scène, mais les gens s'y pressent de plus en plus. Les trois membres de Police sont des vedettes individuelles, Sting, en particulier, le chanteur soliste. «Every little thing she does is magic», «Walking on the Moon», tous les succès y passent, des chansons mélodieuses, bien construites,

dans la plus pure tradition des groupes britanniques.

Les gens chantent avec eux, la soirée, tantôt plate, est maintenant magique. Les gros éclairages, un peu de boucane (grand dieu! je vieillis) encore des hits, un feu d'artifice. Tout pour tout le monde, partout, semble parfait. Et c'est sans doute cela qui importait.

Le rock, c'est bruyant

■ Les directions des trois hôpitaux les plus proches du stade McGill, soit Royal Victoria, Hôtel-Dieu et Sainte-Jeanne-d'Arc ont communiqué hier après-midi avec le poste 25 de la police de la Communauté urbaine

MADELINE BERTHAULT

de Montréal, pour se plaindre des décibels et demander qu'on baisse le son. Il semblerait que par la suite, la situation se soit améliorée mais il n'en demeure pas moins que bien des gens ont «bénéficié» gratuitement d'un concert rock qu'ils n'ont pas vu mais qu'ils ont bel et bien entendu!

De nombreux Montréalais, demeurant à proximité du stade McGill, ont été incommodés par l'important spectacle de rock qui s'y tenait hier soir. Déjà, vers le milieu de l'après-midi plusieurs citoyens se sont plaint du bruit alors qu'on testait les hauts-par-

leurs et que certains musiciens faisaient une pratique.

Même dans le bout du Carré Saint-Louis et du Plateau Mont-Royal, on entendait des «one-two», et on distinguait fort bien les drums dans le milieu de l'après-midi. Bien des gens se sont interrogés sur l'origine de ces sons et certains se sont plaint du bruit à la police. Entre 20h15 et 21h15, le poste 25 a reçu une trentaine de plaintes, mais plus guère par la suite.

En soirée, le personnel de l'hôpital Royal Victoria, dont une aile surplombe le stade McGill, était massé sur les balcons pour voir le spectacle. De plus, une centaine de personnes assistaient au show depuis les toits de bâtisses de l'Université McGill. Et, bien sûr, les citoyens qui demeurent dans les maisons et nombreuses tours d'habitation situées au flanc sud de la montagne, non loin justement du stade McGill, ces citoyens donc, ont pu s'initier aux rythmes du rock.

Poursuite contre Cracker Jack: une boîte de bonbons clôt le litige

■ CARMEL, Indiana (UPI) — La poursuite intentée par une fillette de 9 ans à la compagnie Borden vient de lui valoir une lettre d'excuses et une boîte de bonbons gratuite.

Un porte-parole de Borden, dont une filiale confectionne les bonbons Cracker Jack, a précisé qu'un bon d'achat et une lettre d'excuses venaient d'être adressés à la fillette, Wendy Potasnik, qui avait enregistré la semaine dernière une poursuite à la compagnie devant la division des petites créances de la Cour du comté de Hamilton, en faisant valoir que la boîte de bonbons que sa mère lui avait achetée ne contenait pas de jouet, contrairement à ce que promettait la publicité de l'entreprise.

Alan Potasnik, le père de la demanderesse, a souligné que la poursuite avait eu pour objet premier d'éduquer sa fille quant à ses droits, et qu'elle ne visait aucunement à obtenir un dédommagement pécuniaire.

Le porte-parole de Borden, Mme Betty Garrett, a fait remarquer qu'il était très rare que les boîtes de Cracker Jack ne contiennent pas de jouet, une triple vérification étant prévue à cet effet, et qu'elle ne s'expliquait pas comment cette omission avait pu survenir.

Borden a distribué ainsi quelque 16 milliards de jouets depuis l'adoption de cette pratique, en 1912.

EN BRIEF

Plus de mille condamnés à mort

■ Après l'exécution de Frank Coppola mardi soir en Virginie, il reste aux États-Unis 1,018 condamnés à mort, dont 13 femmes, un chiffre en accroissement rapide. En janvier 1977, lorsque Gary Gilmore fut le premier exécuté après dix ans d'interruption, il n'y avait aux États-Unis que 398 condamnés à mort. La plupart des États dont les quartiers des condamnés à mort sont les plus fournis se trouvent au sud et à l'ouest. Il y a 188 condamnés à mort en Floride, 163 au Texas, 109 en Californie, 94 en Georgie. Sauf quelques exceptions, la plupart des condamnés ne risquent pas d'être immédiatement exécutés car ils disposent encore de possibilités d'appel.

Coup de feu près de l'ambassade canadienne

■ Un agent des Services secrets américains a tiré hier un coup de feu en direction d'une automobile circulant à grande vitesse non loin de la résidence officielle de l'ambassadeur du Canada, Allan Gottlieb. En relatant cet incident, les autorités ont précisé qu'il était traité comme une infraction à la circulation plutôt que comme une menace possible à un diplomate canadien. Personne n'a été arrêté, et l'on ignore si l'un ou l'autre des occupants de la voiture a été atteint. Les Services secrets précisent qu'un agent en uniforme avait arrêté une automobile qui se déplaçait à une vitesse «particulièrement élevée» près de la résidence de l'ambassadeur, dans le quartier de Rock Creek, situé dans le nord-ouest de Washington. Lorsqu'il demanda aux occupants de lever les mains en l'air, le conducteur démarra en trombe, projetant le policier au sol; celui-ci se releva immédiatement et tira un coup de feu en direction de la voiture en fuite.

L'ASALA adresse des menaces à cinq pays, dont le Canada

■ L'Armée secrète pour la libération de l'Arménie, dont le siège est à Beyrouth, a réitéré hier ses menaces de commettre des attentats dans cinq pays occidentaux, dont le Canada, si ceux-ci ne libèrent pas dans un délai de trois jours les prisonniers arméniens qu'ils détiennent. Selon l'ASALA, 85 Arméniens sont emprisonnés au Canada, aux États-Unis, en France, en Suisse et en Suède; la Grande-Bretagne, qui figurait naguère parmi les pays visés, n'est plus mentionnée. L'organisation avait lancé son premier avertissement samedi, jour de l'attentat commis à l'aéroport d'Ankara, au cours duquel un terroriste et huit autres personnes ont trouvé la mort. Selon le communiqué, les attaques contre les cinq pays mentionnés seront baptisées de noms de code tels que «Scorpion» ou «Vengeance», mais aucun autre détail n'a été fourni.

Une bombe sous le siège

■ L'explosion qui s'est produite hier à bord d'un Boeing 747 de la Pan Am, assurant la liaison Tokyo-Honolulu avec 285 passagers à bord, a été provoquée par une bombe placée sous le siège d'un passager. Une personne a été blessée, probablement un jeune Japonais sous le siège duquel la bombe avait été déposée, et quatre autres ont été blessées. La bombe a explosé alors que l'avion se trouvait à 200 km d'Honolulu, mais le pilote a pu se poser sans difficultés sur l'aéroport d'Honolulu.

Incendie dans le métro de Londres

■ Un incendie s'est déclaré mercredi à l'heure de pointe dans le métro de Londres, bloquant un court moment de nombreux passagers dont 57 ont été légèrement intoxiqués par les fumées très épaisses, a annoncé la police. Les transports de Londres ont précisé que six d'entre eux avaient cependant dû être hospitalisés. Deux trains ont été arrêtés dans un tunnel entre les stations «Wood Green» et «Bounds Green», sur la ligne de Piccadilly dans le nord-est de Londres quand l'incendie s'est déclaré. D'après les pompiers, le sinistre a éclaté dans une conduite d'électricité du tunnel ou est dû à une surchauffe du système de frein d'une voiture.

Collision entre deux DC-3

■ Deux avions de commerce DC-3 sont entrés en collision en vol, mercredi, près de la ville de Villavicencio, à 140 km au sud-est de Bogota, ont annoncé les autorités de l'aviation civile colombienne. On ignore encore le nombre des victimes. La collision semble être due à une faible visibilité, du fait d'importantes pluies qui s'abattent actuellement sur la région où s'est déroulée la catastrophe, a-t-on ajouté de même source. On ignore encore le nombre de personnes à bord des deux appareils. Ceux-ci appartenaient à des compagnies locales et effectuaient une liaison entre les localités de Villavicencio et Pacoa. Les secours sont sur les lieux.

Un nouveau saumon

■ Des biologistes du Québec viennent de découvrir l'existence d'un troisième type de saumon de l'Atlantique, à l'issue d'une étude d'une durée de trois ans effectuée dans le bassin de la rivière Koksoak, dans le Grand Nord québécois. Il s'agit d'un saumon dit «estuarien», différent de l'anadrome et de l'ouaniche parce qu'il croît dans la l'estuaire de la rivière et vient frayer en eau douce, sans jamais séjourner en mer. Ce sont des biologistes de la Société d'énergie de la baie James (SEBJ), d'Hydro-Québec et du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) qui ont fait la découverte au cours de recherches effectuées en 1979, 1980 et 1981. On sait depuis longtemps que le saumon de l'Atlantique (Salmo salar) est un poisson anadrome. Il naît dans l'eau douce d'une rivière, y reste jusqu'à deux ou sept ans (selon la rivière) avant de descendre à la mer pour s'y engraisser un an ou plus, puis revient frayer en eau douce avant de retourner encore à la mer pour s'engraisser de nouveau. Ce type anadrome fraye donc en eau douce et se nourrit en mer. On sait aussi que certains saumons de l'Atlantique (Salmo salar ouananiche), appelés familièrement ouananiches, habitent l'eau douce en permanence. Mais on ne se doutait pas que certains saumons de l'Atlantique ne dépassaient jamais l'estuaire de la rivière pour s'engraisser avant de revenir frayer en eau douce, sans jamais séjourner en mer.

LA LOI 101 DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE

La ville de Hull pourrait voir sa population anglophone s'accroître

■ (PC) — Un démographe du gouvernement du Québec, M. Michel Paillé, a affirmé hier, devant le juge en chef Jules Deschênes, de la Cour supérieure du Québec, que si les restrictions à l'enseignement de l'anglais étaient déclarées inconstitutionnelles, un grand nombre d'anglophones venus des autres provinces viendraient s'installer à Hull.

M. Paillé témoignait à l'occasion du procès contestant, sur la base de la nouvelle constitution canadienne, certaines dispositions de la charte de la langue française du Québec - la loi 101 - qui ne permettent l'admission aux écoles anglaises qu'aux enfants de parents instruits dans cette langue au Québec.

La contestation s'appuie sur la nouvelle charte des droits incluse dans la constitution, selon laquelle les citoyens instruits en anglais au Canada peuvent faire instruire leurs enfants dans cette langue au Québec si leur nombre le justifie.

«Si vous permettez à des enfants venus de l'Ontario ou d'autres provinces de fréquenter l'école anglaise à Hull, le petit nombre d'anglophones qui s'y trouve actuellement grandira et deviendra plus tentant pour les autres anglophones», a déclaré le démographe, qui, conscient de ce qu'il venait de donner l'impression qu'il préférerait que cela ne se produise pas, s'est exprimé d'ajouter: «Bien sûr, je n'ai aucune objection à ce que des gens venant des autres provinces

s'établissent à Hull». Cette précision n'a toutefois pas semblé satisfaire le juge Deschênes, qui a souligné que le témoin n'avait pas à faire connaître ses opinions.

Ses effets

«Les effets de la Loi 101 dans la région de Hull seraient totalement anéantis», a poursuivi M. Paillé, «car l'abolition des barrières interprovinciales ouvrirait les portes à un grand nombre de familles non québécoises, particulièrement dans la région de l'Outaouais québécois. C'est pourquoi les restrictions en vigueur devraient être scrupuleusement appliquées, afin d'assurer l'avenir du français dans ce secteur».

M. Paillé est à l'emploi du Conseil de la langue française, un organisme consultatif qui conseille

le ministère de l'Éducation sur sa politique linguistique. Il a été appelé à témoigner par les avocats du gouvernement du Québec, qui entendent démontrer que les restrictions à l'école anglaise sont justifiées par la protection de la langue française.

La contestation constitutionnelle de la Loi 101 a été intentée par les parents de sept enfants refusés aux écoles anglaises. Après que la première action eut été intentée, l'Association des commissions scolaires protestantes du Québec en a intenté une deuxième.

Les deux causes font l'objet d'audiences simultanées devant le juge Deschênes, les points de droit en litige étant les mêmes. Le gouvernement fédéral a été admis comme partie à la poursuite.

La banque doit verser \$1,000 à sa cliente

■ La succursale du 6010 Jean-Talon de la Banque Nationale et son gérant devront verser \$1,000 de dommages à la secrétaire d'un avocat de Saint-Léonard pour refus de lui ouvrir un compte d'épargne dont les premiers dépôts devaient être constitués de chèques de remboursement des impôts fédéral et provincial.

On avait invoqué comme raison qu'il se produisait beaucoup de fraudes de cette façon, depuis quelques années, et on aurait même voulu amener la cliente à exhiber les rapports correspondants aux deux ministères, tous documents confidentiels que la requérante n'était aucunement tenue de produire, selon le juge Paul Mailloux.

Le tribunal accepte la preuve

faite par la jeune femme à l'effet qu'on avait voulu l'éconduire, lorsqu'elle était allée réclamer des explications, accompagnée de ses enfants et de son beau-frère et qu'on avait même menacé de faire appel à la police pour ce faire, ce qu'elle a évidemment considéré comme outrageant et humiliant.

Par la suite, la direction de la banque a changé d'avis, lorsque le beau-frère, un bon client de l'établissement, s'était porté garant de l'honorabilité de sa parente, et on lui avait même fait parvenir un chèque pour la rembourser des intérêts perdus entretemps. Et on avait par ailleurs tenté d'expliquer la conduite du personnel par le traumatisme causé par un vol à main armée commis quelques jours plus tôt.

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: 10 Max.: 22
ENSOLEILLÉ EN MATINÉE,
NUAG. AVEC ÉCLAIRCIES PAR LA SUITE
DEMAIN: BEAU

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	5	21	Nuag. poss. de bruine
Outaouais	10	22	Ensoleillé, poss. nuag.
Laurentides	7	20	Nuag. poss. d'averses
Cantons de l'Est	10	22	Ciel variable
Mauricie	10	19	Nuag. poss. d'averses
Québec	10	21	Nuag. avec éclaircies
La Côte-de-la-Paix	10	19	Nuag. poss. d'averses
Rimouski	10	22	Nuageux, éclaircies
Gaspésie	10	22	Nuageux, éclaircies
Bas-Caraïbe	10	18	Nuageux, éclaircies
Sept-Îles	10	18	Nuageux, éclaircies

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	13	18	Nuageux
Edmonton	10	20	Part. nuageux
Regina	13	25	Averses
Winnipeg	13	27	Poss. d'orages
Toronto	12	21	Ensoleillé
Fredericton	12	24	Ensoleillé
Halifax	13	23	Part. nuageux
Charlottetown	13	22	Ensoleillé
Saint-Jean	12	22	Part. nuageux

La Quotidienne

Tirage d'hier
7-2-9
LOTO-SELECT
9570

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	20	31	Nile-Orléans	22	32
Buffalo	11	19	Pittsburgh	14	20
Chicago	8	20	San Francisco	14	21
Miami	27	32	Washington	22	32
New York	18	29	Dallas	23	35

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	13	22	Madrid	19	32
Athènes	22	32	Moscou	15	26
Acapulco	26	34	Mexico	12	24
Berlin	11	22	Oslo	12	23
Bruxelles	13	24	Paris	15	23
Buenos Aires	6	13	Rome	17	32
Copenhague	14	22	Séoul	25	36
Genève	13	25	Stockholm	16	23
Hong Kong	27	32	Tokyo	25	32
Le Caire	22	35	Trinidad	23	31
Lisbonne	21	38	Vienne	17	26
Londres	16	25			

Drapeau quittera l'hôpital demain

■ Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, quittera probablement l'hôpital demain, mais devra se soumettre à des exercices thérapeutiques pour se remettre entièrement de l'attaque qui l'a laissé partiellement paralysé du côté gauche. Le maire aura besoin d'un bon mois de convalescence avant de pouvoir reprendre son travail, a déclaré hier la secrétaire de M. Drapeau, Monique Gaduiry. Selon le docteur Noël Varin, de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, le maire a encore des problèmes avec sa jambe gauche.

Cycliste tué par une auto

■ Un jeune homme de 17 ans, Martin Descent, de St-Télesphore, près de Valleyfield, a été mortellement blessé par une voiture, hier, alors qu'il circulait à bicyclette sur la route 340. D'après le conducteur de l'automobile, l'adolescent circulait de gauche à droite de la route et c'est en voulant le dépasser que l'automobiliste l'a frappé.

Funérailles de l'océanographe Louis Lourmais

■ Les funérailles de Louis Lourmais, l'océanographe de 61 ans qui a fait le trajet Québec-Montréal à la nage dans le Saint-Laurent, l'été dernier, en 63 heures, alors qu'il souffrait du cancer, ont été célébrées cette semaine. M. Lourmais est mort vendredi dernier. Il avait accompli cet exploit pour recueillir des fonds destinés à la recherche sur le cancer, inspiré en cela par Terry Fox. M. Lourmais avait déjà fait cette même traversée en 1959, mais il y avait mis 37 heures de plus. L'océanographe avait également établi un record mondial l'an dernier, en restant 100 heures au fond d'un aquarium.

Saint-Lambert: l'eau n'a plus à être bouillie

■ Les 27,000 citoyens de Saint-Lambert et de Lemoyne, qui ont été tenus au cours des derniers jours de faire bouillir leur eau avant de la consommer n'ont plus besoin de le faire. Cette mesure avait été rendue nécessaire, le 9 août, en raison du danger de contamination occasionné par la rupture d'une conduite maîtresse.

Les Pointeliens ont leur marché public

■ Les Pointeliens ont maintenant leur marché public. L'administration municipale vient en effet d'autoriser l'ouverture d'un sixième marché public de quartier situé à l'angle de la rue Dorchester et du boulevard St-Jean-Baptiste. Les marchés publics de quartier connaissent actuellement beaucoup de succès auprès des Montréalais et le projet-pilote amorcé cette année pourra devenir probablement un projet permanent et même prendre de l'ampleur.

Les marathonien «à roulettes» à la Ronde

■ Les deux marathonien Gilles Cédillot et Henri Gagné arriveront officiellement à la Ronde, samedi en fin d'après-midi, après avoir parcouru le Québec en chaise roulante. Ils auront alors parcouru plus de 4,000 km, soit 1,200,000 tours de roues, ce qui devient un nouveau record mondial.

CROTEAU FAIT SCANDALE Grossière erreur publicitaire

■ (D'après UPC) — Les 100,000 consommateurs qui ont reçu jusqu'ici le dépliant des magasins Croteau en rapport avec la rentrée scolaire ont eu la surprise de leur vie quand ils ont vu, en arrière-plan sur une vignette représentant les traditionnels écoliers, un adolescent volant un sac à main et une adolescente agenouillée s'injectant vraisemblablement de la drogue dans le bras.

Jean-Claude Ouellet, de l'Agence de publicité Ouellet et Ouellet, responsable de cette publicité pour le compte de Croteau, a qualifié cette erreur de montage «d'aberrante mais involontaire». Il semble que la bro-

FRÉCHETTE PUBLIE UN LIVRE VERT

Pourboires: 6.6 % des travailleurs visés sont en règle avec le fisc

■ Pour «rectifier une injustice sociale» et mettre fin à «une iniquité fiscale», le ministre du Revenu, Raynald Fréchette, a dévoilé hier à Montréal lors d'une conférence de presse le « Livre vert sur la situation au Québec des travailleurs et des travailleuses à pourboire».

JEAN POULAIN

Derrière la façade des mots officiels, l'aspect concret du problème peut se résumer sous forme de la constatation suivante: seulement 14,000 contribuables déclarent au fisc québécois les montants reçus à titre de pourboires alors que le fichier des employeurs du ministère du Revenu en répertorie 210,976 au seul titre de la restauration et de l'hôtellerie... Que dire en plus des chauffeurs de taxi, des garçons coiffeurs, des messagers, des livreurs et bien d'autres travailleurs du secteur des services?

Le gâteau fiscal en jeu — c'est d'ailleurs surtout dans la restauration qu'il se trouve — revêt une taille sans doute appréciable puisque si l'on en croit les données dévoilées hier par le ministre Fréchette, le chiffre d'affaires — repas et boissons — en 1981 s'établissait à \$2,654,433,000.

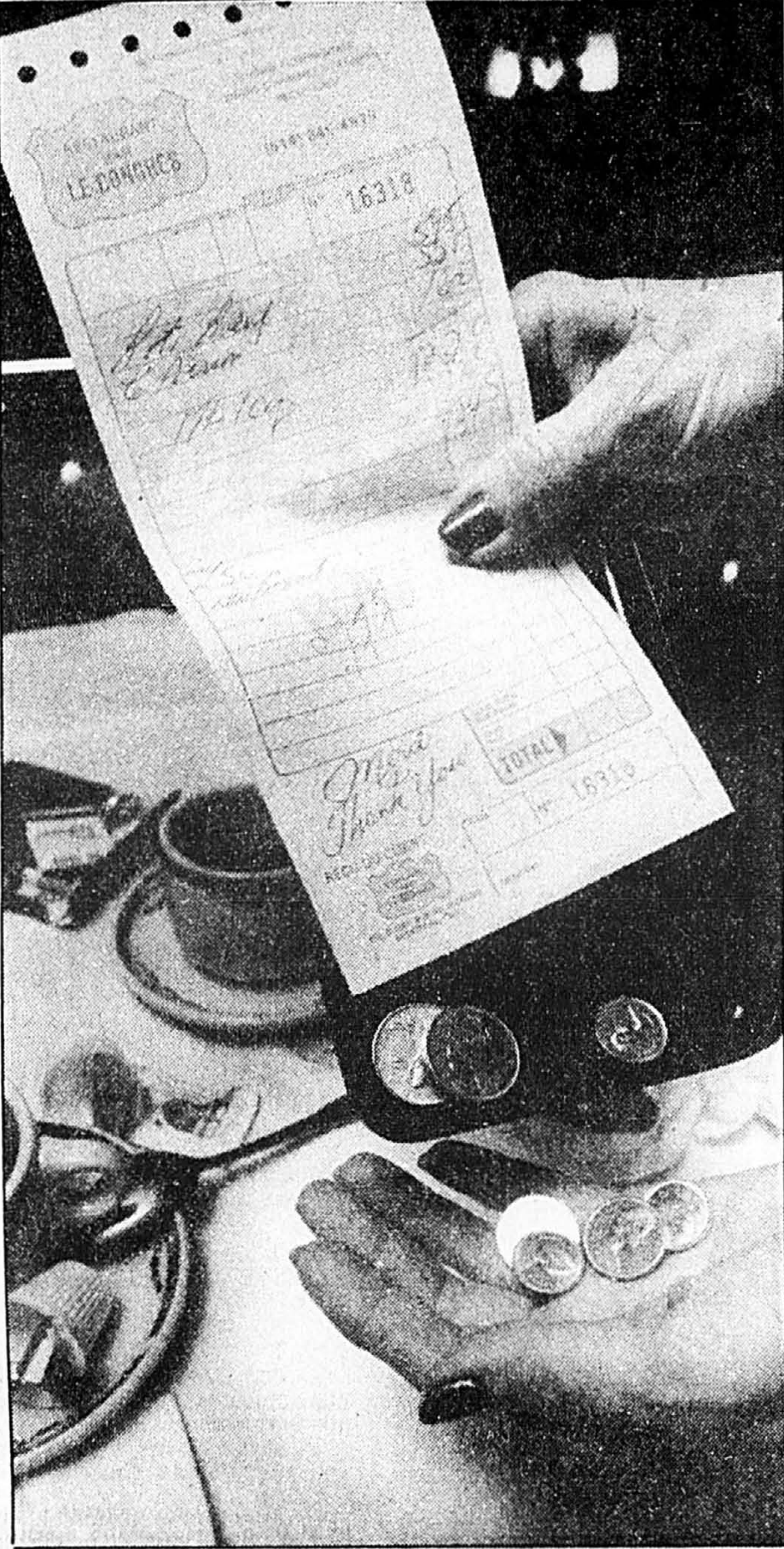
La non-perception de l'impôt sur ce type de revenu implique que les besoins fiscaux correspondants pour l'Etat sont comblés par un élargissement correspondant de l'assiette fiscale des autres contribuables, ce que le ministre Fréchette a qualifié hier «d'iniquité fiscale».

Corollairement, puisqu'ils ne déclarent pas les paiements qu'ils ont reçus sous forme de pourboires, les intéressés ne peuvent les inclure dans les calculs relatifs aux avantages sociaux disponibles aux autres travailleurs: d'où cette injustice sociale relevée par le ministre et qui s'applique en particulier à trois programmes sociaux du gouvernement du Québec: l'Assurance-accident, l'Assurance-automobile et le Régime de rentes du Québec.

Le Livre vert suggère 4 solutions possibles: pourboire obligatoire sous forme de pourcentage ajouté automatiquement sur la facture du client.

En second lieu, le client inscrirait lui-même sur la facture le pourboire qu'il a librement consenti à donner.

Une déclaration périodique des pourboires reçus pourrait, comme troisième solution, obliger



photothèque LA PRESSE

C'est à deux milliards et demi de dollars que le ministre Fréchette évalue le gâteau fiscal en jeu avec les pourboires.

l'employé à déclarer ses pourboires.

Enfin une dernière solution considérerait le pourboire comme revenu de travailleur autonome qui exigerait des modalités de retenue à la source.

Le ministre a déclaré que le Livre vert n'est avant tout qu'un outil de travail en vue des réunions de la Commission parlementaire du revenu qui siégera à cet effet les 12, 13 et 14 octobre prochain.

L'INJONCTION SUR LA «MIUF»

L'intimé trouve le juge trop clément!

■ M. Ronald Clément, le propriétaire d'un duplex situé à la Place Beauchesne, dans l'est de la ville, est forcé, par une injonction interlocutoire, d'empêcher la maison de dégager du gaz toxique de mousse d'urée formaldéhyde.

ANDRÉ PEPIN

Il a trente jours devant lui pour solutionner ce problème qui gêne le propriétaire voisin. M. Clément aurait aimé un jugement plus sévère encore, ce qui lui aurait permis de poursuivre avec plus d'autorité les entrepreneurs qui

lui ont installé cette «MIUF» qui devait isoler efficacement sa maison.

M. Clément a déclaré hier à LA PRESSE qu'il aurait préféré que le tribunal l'oblige à enlever carrément la mousse de ses murs, ce qui l'aurait obligé à une dépense de quelque \$20,000. «J'aurais ainsi eu l'opportunité d'étoffer la preuve que nous tentons de faire valoir devant les tribunaux pour obliger les entrepreneurs à enlever l'isolant à leurs frais. Les tribunaux continuent de se montrer prudents dans le dossier, avec le résultat que tout le fardeau de la preuve nous incombe», explique M. Clément.

L'injonction émise avant hier par le juge Louis Vaillancourt, de la Cour supérieure, force M. Clément à intervenir pour empêcher l'émanation, mais rien n'indique que les murs doivent être débarrassés de l'isolant. Le propriétaire «faufil» a donc l'intention d'installer un deuxième isolant pour empêcher l'infiltration du gaz toxique qui se fait par le mur mitoyen, en attendant que les tribunaux se prononcent sur le fond de la question.

M. Clément partait hier pour des vacances de quelques jours lorsque nous l'avons interrogé. «Depuis maintenant deux semaines, j'attends dans les couloirs du Palais de justice pour entendre le jugement relatif à cette demande d'injonction logée par mon voisin. J'ai donc perdu un temps fou pour cette histoire d'isolant qui n'a pas fini de m'accaparer», a poursuivi M. Clément.

La décision rendue par la Cour supérieure est la première du genre au Québec, depuis l'inscription

de centaines de plaintes, spécialement contre les fabricants et les installateurs de cet isolant. Il s'agit d'une première victoire pour les victimes. Le voisin de M. Clément, un ami de toujours, M. J. C. Lalonde, soutient pour sa part que sa famille a eu à souffrir de nombreux maux à cause de l'isolant. M. Clément est donc accusé de violation de domicile intolérable avec sa «MIUF».

Les spécialistes du dossier de la mousse ont accueilli le jugement de la cour avec beaucoup de retenue, soulignant que la première victime était justement M. Clément qui doit se défendre seul dans ce dossier.

M. Clément lui-même poursuit un entrepreneur pour \$47,500 pour avoir été frustré au moment de l'achat de l'isolant. «J'espère le jour où le tribunal se prononcera sur ma poursuite ou sur une des milliers d'autres inscrites jusqu'à ce jour par des propriétaires lésés. En attendant, nous devons attendre et parader devant les tribunaux, tout innocents que nous sommes dans cette affaire», explique M. Clément. Déjà, des causes ont été prises en délibéré par le même tribunal à la suite de poursuites logées contre les entrepreneurs.

«Je suis un ouvrier et je n'ai donc pas les moyens de l'enlever des murs cette fameuse mousse. Il me faudrait plus de \$20,000 que je n'ai pas et que je n'ai pas les moyens d'emprunter pour procéder aux travaux. C'est pour ce motif que j'aurais souhaité que le juge soit plus sévère à mon égard en m'obligeant à tout refaire. J'aurais eu beau jeu pour poursuivre l'entrepreneur», conclut M. Clément.



Guy Pinard

Important changement de cap à la SAQ

■ Le président directeur général de la SAQ, M. Daniel Werminlinger, sera une des premières victimes de l'important changement de cap qu'imposera bientôt à la Société des alcools du Québec le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Rodrigue Biron.

Ces informations ont été confirmées à LA PRESSE hier par une source absolument sûre au MICT. Cette personne a toutefois refusé de dire si le coup de barre entraînerait d'autres départs chez les cadres supérieurs, plus particulièrement chez ceux qui ont contribué à donner à la SAQ son visage actuel, visage tant contesté par l'entreprise privée.

Chez les gestionnaires, les responsabilités de pdg présentement assumées par M. Werminlinger seront scindées en deux. Le gouvernement nommera un président du conseil d'administration pour diriger les destinées de l'entreprise. Si sa nomination est agréée par le Conseil des ministres, ce premier poste écherra à M. Marcel Bellehumeur, président de Sogepan Limitée. M. Bellehumeur fait déjà partie du Conseil d'administration de la SAQ.

Pour le seconder dans la gestion quotidienne de la société, le Conseil des ministres nommera un directeur général, qui sera également membre du Conseil d'administration, dont les cadres seront augmentés de huit à neuf membres. Le ministère a déjà choisi son candidat, mais on refuse de divulguer son nom tant que le Conseil des ministres ne l'aura pas agréé. On dit du futur directeur général de la SAQ qu'il sera un homme suffisamment fort pour voir à ce que tous les changements préconisés par le ministre et acceptés par l'industrie soient mis en application, tant dans l'esprit que dans la lettre.

Quant au pdg actuel, il sera invité à terminer son mandat de cinq ans à titre de conseiller spécial du président Bellehumeur. Le contrat de M. Werminlinger se termine au printemps de 1983.

Un laboratoire de contrôle autonome

Par ailleurs, le ministre préconise certains changements au fonctionnement de la SAQ. En premier lieu, la SAQ ne sera plus juge et partie dans l'appréciation qualitative des produits proposés par l'entreprise privée, puisque son Laboratoire de contrôle sera détaché complètement de la société pour passer sous la responsabilité directe du ministre.

La SAQ embouteilleur

En deuxième lieu, tout en laissant à la SAQ (du moins pour le moment) le droit d'embouteiller le vin importé en vrac, le ministre Biron entend limiter le nombre de marques-maison aux marques déjà sur le marché. Finies donc toutes ces velléités de projets coûteux que furent l'intégration verticale par l'achat d'un vignoble en France, la construction d'un «pipeline» entre le Port de Montréal et l'entrepôt de la rue Tellier, et l'augmentation de 100 p. cent de la capacité d'embouteillage.

En outre, dans ses états financiers, la SAQ devra présenter les revenus et les dépenses de l'embouteillage comme activité séparée. Et comme on est déjà convaincu, au ministère, du fait que l'embouteillage n'est pas rentable, il ne faudrait pas s'étonner d'apprendre qu'elle s'en retire graduellement.

D'ailleurs, de plus en plus de données tendent à prouver que les marques-maison de la SAQ perdent du terrain. Ainsi, selon les statistiques de l'Institut du vin canadien, après les six premières périodes de l'année (sur 13), la part du marché de la SAQ baissait de 33,4 (période correspondante de 1981) à 29,4 p. cent, tandis que celle des vins importés en bouteilles augmentait de 33,9 à 39,3 p. cent. Celle des vins domestiques restait sensiblement la même, à 31,3, comparativement à 32,8 p. cent.

La viniculture québécoise

En troisième lieu, le ministre entend privilégier la viniculture québécoise. Parmi les quelques mesures dont nous avons pu prendre connaissance, mentionnons la possibilité pour les viniculteurs de «couper» leur vin jusqu'à un maximum de 50 p. cent avec du vin importé, d'embouteiller et de mettre en marché sous leur propre marque des vins importés d'appellation contrôlée et d'embouteiller pour des producteurs de l'étranger des vins importés en vrac.

Par ces mesures, on rationalisera l'utilisation des chaînes d'embouteillage de l'entreprise privée, tout en permettant aux viniculteurs québécois de mieux concurrencer les marques-maison de la SAQ.

Et le ministre entend éventuellement aller encore plus loin en autorisant les viniculteurs québécois de répondre aux appels d'offres pour les marques-maison de la SAQ. Cette mesure n'est toutefois pas comprise dans le document actuel du ministre Biron et viendra plus tard.

L'échéancier

Enfin, l'échéancier. Le document signé par le ministre Biron sera d'abord présenté au Conseil des ministres à vocation économique du 19 août, puis au Conseil des ministres régulier du 25 août. Mais les collègues de M. Biron connaissent déjà la philosophie du ministère en ce qui a trait à la gestion de la SAQ, de sorte que la vocation préconisée par M. Biron ne devrait subir aucune transformation majeure. La mise en oeuvre des recommandations ministérielles se fera sentir dans les plus brefs délais possibles.

Notons au passage que toute l'affaire devait connaître son dénouement au Conseil des ministres du 30 juin. Toutefois, les décisions dans le dossier de la SAQ avaient dû être remises à plus tard à cause d'un ordre du jour trop chargé.

REFUS D'EMPLOI À CAUSE DE CASIERS JUDICIAIRES

\$250,671 réclamés de 2 compagnies au nom de 14 électriciens

■ Saisie des cas de 14 électriciens à qui on a refusé des emplois parce qu'ils étaient détenteurs de casiers judiciaires, la Commission des droits de la personne du Québec réclame \$250,671 de deux compagnies de la région de Montréal.

En août 1980, la firme Hercules Canada Ltée accordait un contrat de sous-traitance à Black & McDonald Ltée pour la réalisation de travaux d'électricité sur sa propriété située à Varennes.

Les 14 ouvriers en question se voyaient interdire l'accès du site des travaux par la firme propriétaire, et étaient avisés du fait qu'ils n'étaient, par conséquent, pas embauchés par Black & McDonald. Un tel geste est «illégal et discriminatoire» au sens

de la Charte des droits et libertés de la personne, opine la Commission.

La Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité portait la cause devant la CDPQ, qui faisait enquête, tentait sans succès une médiation du litige, émettait des recommandations qui demeuraient lettre morte.

La Commission fait cette fois-ci appel à la Cour supérieure pour que ces 14 ouvriers reçoivent les salaires qu'ils auraient touchés s'ils avaient été embauchés (la période d'emploi potentiel allant du 13 septembre 1980 au 18 mai 1981), en plus de réclamer, pour chacun d'eux, une somme de \$500 pour les préjudices moraux subis.

Pas de congrès au leadership du Parti libéral

Il n'y aura peut-être pas de congrès au leadership du Parti libéral du Québec. Ni cet automne, ni cet hiver ni le printemps prochain. Et non seulement la démission, mardi, de Claude Ryan n'en provoquera pas mais encore provoquera-t-elle possiblement la disparition de ces grandes foires traditionnelles que provoquent habituellement le choix d'un nouveau leader pour un parti politique.

Les délégués au congrès général du Parti libéral du Québec qui aura lieu dans la Vieille capitale les 17, 18 et 19 septembre prochain seront en effet appelés à modifier considérablement la constitution et les statuts de cette formation politique, dont un élément très important porte sur l'élection d'un nouveau chef au suffrage universel.

Si tel était le cas, on pourrait ainsi éviter la tenue d'un congrès qui doit éliminer normalement le chef du parti, ce qui constituerait une économie énorme pour la caisse du parti en cette période d'austérité qui frappe également les formations politiques. C'est pour l'une de ces raisons, que les dirigeants du parti tenaient absolument à tenir les assises de septembre, malgré les protestations de certains.

En adoptant une telle disposition, le Parti libéral du Québec marquerait une première importante dans les annales politiques en Amérique du nord, et comme l'a souligné à LA PRESSE le président sortant de l'exécutif, l'avocat montréalais Larry Wilson, ce serait un geste qui assurerait hors de tout doute que le nouveau chef serait élu de façon vraiment démocratique.

Ainsi, on éviterait toutes les critiques qui ont eu cours, en avril 1978, à la suite de l'élection de Claude Ryan à la tête du parti, alors que ses adversaires et détracteurs ont prétendu que les dés avaient été pipés d'avance pour battre Raymond Garneau.

Ce congrès avait coûté aux environs de \$700,000 au Parti libéral, et avec l'inflation on imagine facilement que si cette opération était répétée en 1983, les dépenses pourraient facilement dépasser le million de dollars.

Le mécanisme proposé

La proposition qui sera soumise aux 2,000 délégués lors du congrès de septembre a été élaborée par le président Larry Wilson et par l'organisateur en chef, Pierre Bibeau, et elle est le fruit d'une longue recherche effectuée par les dirigeants du parti et par la commission constitutionnelle depuis des années.

Le mécanisme proposé, et qui fera sans aucun doute l'objet de beaucoup de discussions, est le suivant: on devra d'abord choisir le jour de l'élection. Puis les militants qui auront une carte de membre en cours du parti depuis au moins six mois, seront avisés de l'endroit où se trouveront les bureaux de scrutins dans les 122 circonscriptions électorales du Québec, ainsi que des heures d'ouverture. Dans les comités ruraux il pourra y avoir trois bureaux de scrutins à la disposition des militants.

Le mécanisme de surveillance pour s'assurer que le tout se déroule conformément aux règles du parti, sera sensiblement le même que celui qui est appliqué

lors d'un scrutin électoral ordinaire.

Le jour de votation, a souligné Larry Wilson, le parti aura loué, dans l'un des grands centres de la province, un endroit assez vaste pour accueillir les partisans et les candidats.

On recevra alors, comme lors d'une élection générale, le dépouillement de chaque bureau qui sera compilé au fur et à mesure. Afin d'assurer une certaine équité entre les électeurs des différents comités et en arriver à un équilibre entre les candidats, un système de pondération de cinq points par circonscription est aussi proposé. Ceci afin d'éviter, par exemple, que les fortes concentrations de population comme Montréal, soient accusées de toujours faire élire les candidats de leur choix.

S'il advenait qu'il y ait un grand nombre de candidats, il se pourrait, a admis Pierre Bibeau, qu'un deuxième tour soit nécessaire pour désigner le vainqueur qui devra évidemment obtenir la majorité absolue.

Une expérience semblable a été tentée, récemment en Angleterre, alors que le parti socialiste a procédé à l'élection de son chef par un bulletin de votation qui était mis à la poste. Le syndicat des Métallurgistes unis d'Amérique, qui regroupe 1,300,000 travailleurs aux États-Unis et au Canada procède, lui, pour l'élection de son président, par un vote universel pris sur les lieux de travail.

Une étude effectuée en 1977

En 1977, alors que Gérard-D. Lévesque assumait encore une fois l'intérim, une étude sur ce sujet avait été effectuée par Jean-Claude Rivest, qui était un membre du personnel du bureau du chef de l'Opposition à l'époque et par l'avocat Louis Rémy, qui est maintenant président de la commission juridique du PLQ.

Le rapport fait à la suite de cette étude avait finalement recommandé l'élection du chef par le mécanisme que l'on connaît, c'est-à-dire par le choix de délégués qui sont désignés par leur comité au congrès de direction.

Jean-Claude Rivest, maintenant député de Jean-Talon, admet aujourd'hui qu'il a changé un peu sa position. Il serait prêt pour sa part à accepter que les délégués soient désignés, selon le pourcentage obtenu par les candidats en présence, lors d'un premier vote dans les circonscriptions.

Il favorise toujours cependant un véritable congrès à la direction, où selon les circonstances, les délégués pourraient cependant opter pour un autre candidat que celui qu'ils avaient choisis dans leur comité. Ce qui aurait pour résultat de maintenir l'intérêt de la population jusqu'au congrès.

Le député de Jean-Talon estime que la formule proposée aux militants en septembre, si elle est retenue comme formulée, causera énormément de problèmes et de dépenses aux candidats, qui devront faire véritablement une campagne dans chacune des circonscriptions.

Cependant, elle aurait au moins l'avantage d'éviter des candidatures farfelues comme il s'en trouve presque invariablement dans ce genre de circonstance, ce qui ne fut cependant pas le cas en 1978, alors que c'était une lutte à deux.

Des députés libéraux croient qu'il est temps de formuler un vrai programme économique

Le départ de M. Ryan donne l'occasion aux libéraux de se préoccuper non seulement de trouver un nouveau chef, mais de se forger un véritable programme électoral apportant, principalement, une réponse aux problèmes économiques de l'heure.

Tel est le souhait exprimé hier par certains députés libéraux rejoins par LA PRESSE, tout en admettant que la lutte qui s'engage en sera forcément une d'image, puisque c'est principalement cela qu'on reprochait à M. Ryan, comme le note la députée de l'Acadie, Mme Thérèse Lavoie-Roux.

PIERRE VENNAT

Son collègue de Westmount, M. Richard French, croit que les candidats à la direction du parti devraient tous présenter aux militants un genre de programme électoral. De sorte que les militants seraient appelés à endosser des idées en même temps qu'ils élisent un nouveau chef.

M. French, tout comme son collègue de Jean-Talon, Jean-Claude Rivest, regrette que la question constitutionnelle et les débats acerbes qui l'entourent polarisent autant les esprits, au dépens

du véritable débat économique qui devrait se faire entre deux partis politiques aux conceptions opposées. Les partis politiques québécois sont surtout des coalitions. Ils regroupent d'un côté des indépendantistes ou souverainistes et de l'autre des fédéralistes. C'est ainsi qu'on retrouve, au PQ et chez les libéraux, des militants de droite favorables aux thèses du président Reagan. Le débat économique se fait à l'intérieur des partis plutôt qu'entre les partis.

Les députés libéraux ne croient pas qu'il faille renier les principes progressistes du parti libéral, ni faire un profond virage à droite. Ils croient plutôt qu'en période de crise économique, les gens, de toute tendance, en viennent à s'en prendre au gaspillage de l'État et dans certains cas à la fonction publique. Par exaspération plutôt que, comme l'a dit M. French, à cause d'un noir complot impliquant des «méchants» partisans de M. Reagan, de M. Jarvis ou autres.

M. French a cité l'exemple de Taxes-Action. Selon lui, si les députés libéraux de l'ouest de Montréal s'y sont intéressés, ce n'est pas pour des motifs basement partisans, mais bien parce que les citoyens de ces municipalités ont

vu leur compte de taxes municipales grimper de 30 jusqu'à plus de 45 p. cent d'un coup. «N'importe quel député, péquiste, libéral, unioniste ou indépendant s'en serait occupé. Le problème demeure entier, il est scandaleux».

Ce n'est pas l'influence de Reagan ou quelque noir complot qui nuit à la fonction publique, dit-il, c'est le manque de politique économique et de rationalisation du gouvernement. Pour se maintenir, le secteur public doit devenir compétitif et accroître sa productivité. Et surtout les Québécois doivent pouvoir se le payer. M. French déplore également qu'à Ottawa tout comme dans les capitales provinciales, on ait tellement accordé d'importance, ces derniers mois, aux questions constitutionnelles; qu'on ait complètement négligé d'aborder les problèmes qui font que les gens manquent de pain et de beurre.

Quant à une remise en question de la Révolution tranquille, M. French n'est pas contre, en autant qu'il ne s'agisse pas d'un reniement, mais bien d'un bilan, afin de voir où l'on s'est trompé et d'éviter les erreurs futures.

Mais il n'est pas question, comme l'a dit son collègue Rivest, de

démantibuler Hydro-Québec, la SGF, Soquem ou Soquip, le cas de Sidbec étant quelque peu différent, à cause de mal-administration. Ceci dit, M. Rivest note qu'il y a, chez bien des gens, une frustration non pas tant contre les politiques de gauche que contre toute la bureaucratisation qu'elles ont entraînée et qui est nettement abusive.

M. Rivest croit également qu'il faut se préoccuper davantage d'économie. Il déplore que M. Ryan ait eu une certaine méfiance envers les hommes d'affaires qui, dans l'ensemble, le lui rendaient bien. Il faudra donc que le prochain chef libéral corrige cette lacune.

Enfin, pendant que M. French voit tout de même, à l'image de la société, et surtout provoqué par la crise économique, le passage du parti libéral de modérément à gauche à modérément à droite, surtout en opposition à un gouvernement qui se dit social-démocrate, Mme Lavoie-Roux insiste pour que les libéraux conservent les options sociales de la Révolution tranquille.

Les trois députés espèrent que la lutte qui s'engage, en plus d'être une d'image en sera une de substance.

•Lalonde: Lévesque a tenu des propos ridicules •Ouellet: Bourassa devrait rester dans l'enseignement



Les ministres Lalonde et Ouellet s'adressaient hier à un groupe d'hommes d'affaires québécois.

travail est extrêmement valable et le demeure aujourd'hui.

M. Lévesque est «à côté de la trace, c'est de la foutaise. Il n'y a

aucune mainmise du parti fédéral sur le parti provincial, ce sont entités différentes et je n'ai pas vent qu'il y a un candidat qui

se dessine dans la députation fédérale», a-t-il ajouté.

Par ailleurs, le ministre fédéral de la Consommation et des Corporations, M. André Ouellet, conseille à l'ex-premier ministre du Québec Robert Bourassa de demeurer «dans l'enseignement».

«M. Gérard-D. Lévesque est chef à Québec et il est là pour un très bon bout de temps... Je crois qu'il peut assumer le rôle de chef jusqu'aux élections», a dit l'organisateur en chef du PLC au Québec.

M. Ouellet devait ajouter en anglais: «Il (M. Bourassa) ne devrait pas faire un retour en politique, il a déjà été premier ministre et je ne crois pas qu'il a connu le succès. Si j'avais un conseil à donner aux libéraux du Québec, je leur dirais de ne pas y revenir (à M. Bourassa).»

Selon le ministre fédéral, l'ex-premier ministre Bourassa est responsable de l'arrivée au pouvoir, en 1976, du Parti québécois. L'administration de M. Bourassa n'a pas bien administré la province «et un certain nombre de scandales ont été associés à son gouvernement».

EN RETOUR D'UNE AIDE À DOME

Waddell: le fédéral devrait nationaliser les chantiers maritimes de la Davie Ltée

LAUZON (PC) — Le gouvernement fédéral devrait nationaliser les chantiers maritimes Davie Ltée, de Lauzon, en retour de l'aide financière qu'il se propose d'accorder à la compagnie Dome Petroleum.

C'est la proposition formulée hier par le député de Vancouver-Kingsway aux Communes et porte-parole néo-démocrate en matière énergétique, M. Ian Waddell.

M. Waddell a rencontré la presse à l'issue d'une visite des chantiers Davie en compagnie du président du NPQ-Québec, M. Jean-Denis Lavigne, et du secrétaire provincial, M. Daniel Vachon.

Le député, qui s'exprimait très bien en français, a dénoncé l'intention de Dome Petroleum de faire construire cinq navires au Japon et a dit voir dans la nationalisation la meilleure façon de garantir la survie à long terme du chantier et de stabiliser la main-d'œuvre.

Si le gouvernement fédéral a des intérêts dans le chantier, estime-t-il, il veillera à les sauvegarder en obligeant les compagnies comme Dome, le Canadien Pacifique, le Canadien National ou, Pe-

tro-Canada à faire affaire avec l'industrie navale canadienne.

M. Waddell est d'avis que le gouvernement fédéral ne peut se contenter d'exiger de Dome que les navires soient construits ici en échange de son aide financière.

Dome Petroleum a reçu beaucoup d'argent du gouvernement fédéral au cours des dernières années mais cela ne l'empêche par aujourd'hui d'envisager de commander des navires à l'étranger, a-t-il indiqué.

Il a également précisé qu'il ne proposait pas la nationalisation de tous les chantiers maritimes canadiens.

Selon lui, si cette solution peut s'appliquer aux chantiers de Lauzon, c'est parce qu'elle survient dans un contexte où Dome Petroleum a besoin d'une aide financière importante qui pourrait s'élever à \$1.2 milliard et qui lui sera vraisemblablement accordée dans les prochaines semaines.

M. Waddell demande également au gouvernement fédéral de mettre sur pied une stratégie industrielle visant à permettre à l'industrie navale canadienne de tirer le maximum de retombées du transport de nos ressources.

F-18: un contrat de \$23.3 millions à la firme montréalaise Intra Acoustics

OTTAWA (PC) — Le ministère de la Défense a accordé un contrat de \$23.3 millions à la compagnie montréalaise Intra Acoustics pour la construction des bancs d'essais destinés aux moteurs des chasseurs F-18.

Les ministres de la Défense, M. Gilles Lamontagne et des Approvisionnements, M. Jean-Jacques Blais ont fait l'annonce, hier, du contrat qui contribue à porter à 60 p. cent le contenu canadien pour cette partie du programme de construction des 138 F-18 de l'armée canadienne.

Le contrat porte sur les installations de Cold Lake, Bagotville et de Banden en Allemagne.

Pour les installations canadiennes c'est la firme Opron de Montréal qui sera chargée de la construction, effectuée par la main-d'œuvre locale tant à Bagotville qu'à Cold Lake.

Autre sous-contrat, la compagnie Marconi, qui vient de déménager son siège social de Montréal à Ottawa, recevra \$9 millions pour l'instrumentation des bancs d'essais et leur informatisation.

Intra Acoustics est une filiale de la multinationale Industrial Acoustics spécialisée dans les dispositifs destinés à réduire les bruits industriels.

Vente 3^{ème} Anniversaire

Mitaines et pantoufles Ord. 24\$ ch. **10\$** en peau de mouton le paire

Vestons et blousons Ord. \$225 ch. **99\$** à partir de cuir et suède

Manteaux trois-quarts Ord. 450\$ **299\$** à partir de peau de mouton

Manteaux longs Ord. 850\$ **699\$** à partir de peau d'agneau

Pour 50\$ Mettez votre manteau de côté jusqu'en novembre prochain.

LE MOULIN DE LA TANNERIE

9475, rue Esplanade, Montréal, 387-8013

Heures d'affaires: lundi à vendredi, 9h à 5h.
Samedi, 9h à 4h.

Aussi 281, St-Vallier ouest, Québec, 529-2531

Des choses et des gens

Pierre Foglia

■ C'est drôle, hier encore, je disais à un ami qui me rendait visite: «Bryant? Ici?... non pas trop». Ce matin pourtant tous les bruits de la rue sont dans ma chambre, si je voulais, je pourrais les identifier un par un, mais à quoi bon, ils m'auront submergé dans cinq minutes et je ne les entendrai plus. Ce sera comme lorsqu'on se baigne lorsqu'il pleut.

Je me réveille tout doucement, et les choses commencent à vivre. C'est jour de chronique aujourd'hui et je ferais mieux d'aller travailler au bureau, ici les choses prennent trop de place, elles parlent toutes en même temps de mes cent mille déménagements, sans compter celles qui parlent au présent, comme le livre ouvert sur ce bout de dialogue que j'ai encerclé hier soir, je ne sais plus pourquoi...

— Hey kid...
— Yes?
— Do you use enough toilet paper when...
— I don't know. How much is enough?...
Bukowski évidemment. Pas le Bukowski, grosse putain, de «Women», celui de «South of no North»...
— Hey p'pa...
— Oui?
— Je vais acheter des running sur Saint-Laurent...
— Va où tu veux, mais fous-moi la paix, je travaille... Que les choses parlent, soit. Mais ma fille me dérange...
— P'pas j'attends un téléphone de...
— Décroise, je travaille j'te dis... Une porte claque. Des pas dans l'escalier. Une grosse mouche bleue vient d'entrer par la fenêtre, elle se pose sur le téléphone... En bas la rue Laurier est aussi ordinaire que d'habitude, ses triplex, le garage sur le coin de Papineau, le dépanneur au coin de Marquette...
Mon nouveau quartier...

MA VOISINE

J'aurais aimé ça vous montrer ma nouvelle voisine. Mais son père n'a pas voulu que je la photographie. J'aurais pourtant donné toute ma chronique d'aujourd'hui pour sa photo, du haut en bas de la page 5 de «LA PRESSE», sur deux colonnes. Je me serais juste gardé une ligne à la fin pour écrire: «Voilà c'est ma nouvelle voisine, elle est belle hein?»

Elle a à peu près un an et demi et elle est Haïtienne. Elle se tient toute droite sur une marche de ses escaliers et elle découvre le monde comme le font généralement les tout petits enfants: au garde-à-vous, et les yeux ouverts jusqu'au milieu du front.

J'ai trouvé que c'était un des plus beaux flashes du film «E.T.» d'avoir photographié les adultes des pieds à la ceinture, à la hauteur du regard des enfants. Mais ma petite voisine, elle, a brillamment contourné le problème: en se tenant sur une des marches les plus hautes de ses escaliers, elle voit la même chose que nous... Et ses yeux sont deux grands lacs, blancs d'étonnement. Avec parfois de petites vagues jaunes d'inquiétude...

ROSAIRE

Rosaire a une grosse voix et quand il me voit il la grossit encore plus pour que tout le monde entende comment il met «le journaliste» à sa place...

Rosaire vend et répare des téléviseurs, des postes de radio, des systèmes de son. Rosaire a toutes les qualités d'un bon commerçant, il organise des ventes de trottoir, il fait jouer de la musique dans le temps des fêtes, il essaie de regrouper les autres commerçants du quartier... Je le soupçonne même d'avoir toutes les qualités d'un brave homme, d'avoir le cœur aussi grand que la gueule... toutes les qualités moins une peut-être: la modestie... Mais il ne faut pas trop en demander, comme disait Jules Renard: «La modestie va bien aux grands hommes. C'est de n'être rien et quand même modeste qui est difficile».

EXOTISME

L'autre jour, madame Duquette, du restaurant Duquette était l'invitée, à Radio-Canada des animateurs de «Bouchées doubles». Elle a parlé de sa clientèle d'habitues, de sa cuisine familiale, tout en insistant beaucoup sur la simplicité de son établissement...

Cependant, dans les jours qui ont suivi l'entrevue, on a aperçu dans le quartier quelques chics rôdeurs et rôdeuses qui cherchaient ce «petit bistrot absolu-là-ment charmant» dont ils pourraient faire leur nouveau salon... Ils ont finalement viré de bord, quand ils ont vu qu'il n'y avait pas de tables... Ouf!

Je me souviens l'automne dernier d'avoir amené chez Mme Duquette un de ces esthètes toujours en mal d'authenticité:

— Pis, y'est correct ton foie?
Il a joint les doigts pour les porter à sa bouche, en me répondant:

— Super! Écœurant! Génial...
Tout ça pour du foie grillé. Imaginez ce qu'il doit dire quand il regarde un film de Bergman!

Remarquez que les esthètes, les mondains, les assistants-réalisateurs à «La semaine verte», les chercheurs à «Madame d'aujourd'hui» et tous les autres niochons du jet-set (dont je fais joyeusement partie à l'occasion) sont des gens parfaitement respectables et de très bonne compagnie... dans leur habitat naturel! Je veux dire à l'Express ou au «Café Laurier». Mais chez madame Duquette non... ils se tiennent mal, ils en mettent trop ou pas assez, ils... je ne sais pas comment dire, mais je sais ce que je veux dire, je veux dire: «touristes go home».

LOUCHE...

Lors d'un reportage à Harlem j'avais été frappé par le nombre stupéfiant de salons mortuaires, mais on m'avait expliqué que la plupart d'entre eux n'étaient en fait que des tripots, maquillés en maisons des morts...

Quand j'ai emménagé dans mon nouveau quartier, j'ai été frappé par le nombre stupéfiant de salons de coiffure, sept sur moins de quatre coins de rue. Je me suis mis en tête que ces salons cachaient sûrement, dans leurs arrière-salles des fumeries d'opium...

Je poursuis une enquête discrète qui n'a encore donné aucun résultat... Mais j'ai tout de même noté que ces salons étaient fréquentés par un grand nombre de petites vieilles qui entraient à la mine basse, et ressortaient quelques heures plus tard, roses de contentement... Et ce ne serait que quelques friettes qui les transformeraient en ce point? Allons donc... — Mais si, je vous assure, m'a dit une coiffeuse. Se faire belle c'est bon pour le moral, surtout quand on a un certain âge...

Peut-être, peut-être... mais on ne m'enlèvera pas l'idée qu'il se passe-là des choses... que je finirai bien par découvrir. Je finirai bien par le savoir ce qu'elles mettent dans leur pipe les petites vieilles de mon quartier...

La Fraternité croit que Vignola a dérogé au code de déontologie

■ Le directeur du service de police de la CUM, M. Henri-Paul Vignola, sera de retour à son bureau, lundi matin, ayant terminé ses vacances. Autant du côté de

FLORIAN BERNARD

la Fraternité des policiers que dans l'entourage du directeur, on s'attend à ce que M. Vignola clarifie sa situation et fasse connaître

ses couleurs sans autre délai quant à sa décision de briguer ou non les suffrages à la mairie de Montréal lors des élections de novembre.

Interrogé par LA PRESSE, hier, le président de la Fraternité, M. Michel Allard a déclaré qu'une fois revenu à son bureau, le directeur Vignola se trouvera dans une situation très inconfortable face aux autorités de la Communauté

urbaine de Montréal et face aux policiers eux-mêmes. M. Allard a dit espérer que le directeur fera une déclaration quant à son avenir le plus tôt possible, mettant fin aux interrogations.

Par ailleurs, selon le président de la Fraternité, M. Vignola a déjà dérogé au code de déontologie et à la loi de police en autorisant un parti politique à utiliser son nom et à faire un

sondage. La loi de police, a déclaré M. Allard, interdit formellement aux policiers de faire de la politique municipale, directement ou indirectement.

Enfin, M. Allard a déclaré que le directeur Vignola s'est lui-même placé dans une situation très délicate face au comité exécutif de la CUM et face au conseil municipal de Montréal en «flirtant» avec un parti d'opposition.

POUR PROTESTER CONTRE LA «BUREAUCRATIE» À LA CUM 125 policiers-enquêteurs désertent

■ Déjà passablement aigris par les multiples changements apportés depuis 1979, quelque 125 enquêteurs de la police de la CUM ont déserté leur poste d'attache, hier, pour protester contre les nouvelles mesures prises par la direction du service pour vérifier leur travail journalier.

ANDRÉ CÉDILLOT

Depuis le 1er juillet, dès qu'ils sortent de leur bureau, les 600 policiers chargés des enquêtes judiciaires doivent signaler toutes les vingt minutes leurs allées et venues à un officier supérieur. A la fin de chaque quart de travail, ils ont aussi à remettre un rapport d'activités tellement détaillés qu'il leur faut généralement une heure pour le rédiger!

Pour ces policiers, qui jouissent en moyenne de 23 années d'expérience, le nouveau système de contrôle équivaut à un vote de non confiance à leur endroit. «Nous sommes tellement absorbés par la bureaucratie que nous n'avons plus le temps d'enquêter les plaintes des citoyens», a souligné un membre de la Sûreté du poste 45, pourtant réputé pour son ardeur au travail.

Des pourparlers

«Il ne faut pas se surprendre s'il faut parfois jusqu'à un mois pour se pencher sur un vol de plus de \$20,000», enchaîne un policier du poste 25, sommant l'exécutif du syndicat à entreprendre des pourparlers avec les autorités du service de police de la CUM pour corriger la situa-

tion. Une réunion de tous les délégués syndicaux est prévue pour le 24 août prochain.

Entre-temps, tout en invitant les «déserteurs» à respecter les nouvelles directives à la lettre, le président de la FPCUM, Michel Allard, a promis de tout faire pour que les récriminations des détectives aient un écho favorable auprès de la direction, avec laquelle il dit d'ailleurs avoir entamé des discussions à ce propos mardi.

«Nous ne nous opposons pas à ce que la direction fasse des études sur le rendement des policiers, mais nous ne croyons pas à une méthode de contrôle aussi généralisée et aussi harassante pour les policiers, de commenter M. Allard. J'ai l'impression, dans le contexte actuel, que la di-

rection veut consciemment diminuer la qualité des services d'enquêtes pour justifier la décentralisation préconisée il y a trois ans...

Appelée à fournir ses commentaires, la direction du service de police de la CUM, par le biais de son service de communications, s'est borné à dire que le mécontentement des policiers avait été provoqué par «un simple changement dans les moyens de contrôler leur emploi du temps». On ignorait par ailleurs si des sanctions disciplinaires allaient être prises à l'endroit des policiers qui, invoquant divers prétextes, ont abandonné subitement leur travail, hier après-midi, pour participer à la manifestation organisée au siège social de la FPCUM, rue Gilford.

LE NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA CTRS ENTRE EN FONCTION Priorité à la réforme du transport en commun de la région de Montréal

■ Le projet gouvernemental de réforme du transport en commun de la région de Montréal est l'un des premiers dossiers importants sur lesquels s'est penché le nouveau président et directeur général de la Commission de transport de la Rive sud de Montréal, M. Georges Molini, qui est entré dans ses nouvelles fonctions pour de bon la semaine dernière.

GERMAIN TARDIF

«Il y a des choses intéressantes, là-dedans», a-t-il dit à LA PRESSE, hier, en parlant du document du ministre des Transports, M. Michel Clair, qui décrit en détails ce projet de réforme.

«Cette réforme va changer la dynamique et les rapports de force dans le transport en commun, a-t-il déclaré. Les gens qui doivent planifier vont planifier et ceux qui doivent exploiter vont exploiter».

Certains points attirent particulièrement son attention tels que la création d'un organisme régional de transport (ORT) qui sera formé de 28 élus municipaux et de trois représentants du gouvernement.

M. Molini se dit entièrement d'accord sur ce point et trouve normal que les élus municipaux aient plus de responsabilités et plus de contrôle puisqu'ils sont les mieux en mesure de connaître les besoins de leurs territoires dans ce domaine.

Selon lui, c'est aux municipalités, donc aux élus, qu'il appartient de choisir le niveau des services à fournir aux usagers.

Il accepte également qu'à la CTRSM, les élus aient plus de pouvoir, pour les mêmes raisons.

Au sujet des tarifs du transport, il désire voir disparaître la double tarification et, quoiqu'il n'ait pas encore eu le temps de l'étudier dans ses détails, il trouve que la structure tarifaire interzonale préconisée par le gouvernement est bonne en principe.

Agé de 45 ans, M. Molini, qui était, jusqu'ici, vice-président à l'administration et aux finances de Loto-Québec, a passé les premières journées de son mandat de cinq ans à visiter son nouveau domaine et à rencontrer cadres et employés.

Il a dit que les relations entre l'employeur et les employés lui semblent actuellement bonne, soulignant que les conventions collectives viennent à échéance le 31 octobre pour les chauffeurs et le personnel de bureau et le 31 décembre dans le cas des préposés à l'entretien et des vendeurs de billets.

«Nous nous attendons d'être prêts à négocier en septembre», a-t-il dit.

M. Molini a annoncé que, d'ici quelques jours, il mettra en marche un mécanisme de communications internes prévoyant des rencontres hebdomadaires avec les gestionnaires.

«C'est ainsi que je me suis habitué à fonctionner: recevoir les rapports une fois la semaine pour savoir ce qui se passe dans tous



M. Georges Molini, nouveau pdg de la CTRSM.

photo René Picard, LA PRESSE

les secteurs de l'entreprise.»

Quant aux relations avec le Conseil des maires - qui changera sans doute de nom, un jour, puisqu'on y a ajouté des conseillers municipaux et qui ont souvent été orageuses dans le passé - M. Moli-

ni a dit que l'appui unanime qu'il a reçu des membres du conseil, à commencer par le président, le maire Jean-Guy Parent, de Boucherville, ne laisse planer aucun doute que tout ira bien. Il a, en effet, été le choix unanime entre

trois candidats choisis d'une liste de 77 noms.

Quoiqu'il arrive, il a protégé ses arrières.

«Le gouvernement m'a accordé un congé sans solde», a-t-il précisé.

MAGIC TOUCH TV

LA TOUCHE MAGIQUE

SONY VENTE FIN D'ÉTÉ

MAGNETOSCOPE
Modèle SL-2000

GRATUIT
Avec achat du SL 2000 et du HVC-2200

- souple valise de transport
- pile au nickel
- ruban nettoyant Betamax

Valeur approximative **189\$**

CAMÉRA
Modèle HVC-2200

GRATUIT
Avec achat du SL 2000 et du HVC-2200

- adaptateur C.A.
- housse de transport
- batteries rechargeables
- nettoyeur de cassette

Valeur approximative **495\$**

NOUVEAU
Magnétoscope à cassette modèle SL-2500

BETAMAX à chargement frontal.

- conception ultramince
- symphonisation Express Tuning 14 positions
- minuterie 14 jours
- télécommande sans fil

GRATUIT
Carte de membre de CLUB VIDÉO avec achat d'un vidéo

TÉLÉCOULEUR 22" SONY
Modèle KV-2145

- tube-image TRINITRON
- récepteur 105 canaux
- contrôle à distance
- «express commander»

PRIX SPÉCIAL

TÉLÉCOULEUR 20" SONY
Modèle KV-1945

- image TRINITRON
- caméra synchronisée
- contrôle à distance
- «express commander»
- convertisseur intégré

PRIX SPÉCIAL

TÉLÉCOULEUR 15" SONY
Modèle KV-1547

- commande de synchronisation
- «express» à 103 touches

PRIX SPÉCIAL

RÉCEPTEUR AM-FM STÉRÉO modèle STR-V25 de 25 watts RMS par canal.

PRIX SPÉCIAL \$249

RÉCEPTEUR AM-FM STÉRÉO modèle STR-V35 de 35 watts RMS par canal.

PRIX SPÉCIAL \$299

5343, chemin Queen Mary juste à l'ouest de Decarie **481-2702**
Stationnement gratuit à l'arrière du magasin. Nous faisons le service sur tout ce que nous vendons.

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MICHEL ROY éditorialiste en chef

Le PLQ après le départ de Ryan

Dans son discours d'adieu d'avant-hier, M. Claude Ryan nous a peint de sa formation politique l'image d'un parti sérieusement divisé, particulièrement sur le problème constitutionnel, mais aussi sur les questions économiques.

Dans ce contexte, il est sûrement raisonnable de se demander quel peut être l'avenir du parti qu'il quitte. Les libéraux provinciaux, par exemple, sont-ils exposés à devenir une succursale de la formation sœur d'Ottawa? Sont-ils condamnés également, comme certains semblent le croire, à demeurer divisés et à végéter en conséquence dans l'opposition pour des années à venir?

Il n'est pas facile ici d'évaluer la situation de façon parfaitement objective et de prévoir avec assurance comment elle évoluera. Certains diront que M. Ryan avait intérêt à insister sur les divergences au sein de son caucus pour minimiser les faiblesses de son propre leadership. Mais il est probablement réaliste, malgré tout, d'accepter le tableau qu'il a dressé.

Les observateurs de la scène politique provinciale, en tout cas, n'ont pas sursauté devant les affirmations du chef démissionnaire. D'ailleurs, le Parti libéral devant, à toutes fins utiles, représenter tous ceux qui ne veulent pas de l'indépendance du Québec, il serait étonnant qu'il soit en mesure d'épouser toutes les teintes du nationalisme qu'on retrouve chez les fédéralistes, comme il serait non moins étonnant qu'il puisse répondre à toutes les options dans le domaine économique.

En d'autres termes, tant que la présence du PQ continuera à provoquer une polarisation du vote et tant qu'on ne modifiera pas notre mode de scrutin qui empêche la formation de tiers partis, les tensions et les divisions ne peuvent faire autrement que de subsister à l'intérieur du groupe libéral.

Il n'est pas dit, pour autant, que le départ de M. Ryan fera des libéraux provinciaux des inconditionnels du fédéralisme ou des suppôts du premier ministre Trudeau. Sous M. Robert Bourassa, et encore davantage sous son prédécesseur, M. Jean Lesage, le Parti libéral du Québec a montré qu'il pouvait avoir de l'échine. Le Québec a peut-être réalisé plus de gains aux dépens d'Ottawa sous M. Jean Lesage que durant tout le règne de celui qu'on a considéré comme le grand défenseur de l'autonomie, M. Maurice Duplessis. Il n'est pas dit que le successeur de M. Ryan sera moins nationaliste que lui. Et, après tout, le Livre beige devrait continuer de faire autorité.

Quoi qu'il en soit, il ne faudrait pas exagérer l'importance des dissensions qui affligent le Parti libéral. Qu'on ne se fasse pas d'illusions: le PQ est probablement aussi divisé que les libéraux, si l'on fait exception de son option centrale. Tous les indépendantistes qu'il est censé représenter ne sont pas nécessairement sociaux-démocrates. Le grand et exaltant rêve de l'indépendance et le charisme de leur chef font cependant qu'on parvient à faire oublier les autres points de divergence.

Un chef peut-être plus souple et plus ouvert à la confrontation des idées pourrait amener les libéraux à se rallier à des attitudes communes, voire à celles que défendait M. Ryan lui-même. On ne sait pas encore qui le remplacera de façon définitive, mais il n'est pas interdit de penser que M. Gérard-D. Lévesque, qui doit assumer l'intérim, pourrait réaliser ce genre de consensus. M. Lévesque, qui était très près de M. Ryan et le secondait loyalement, a la confiance de tous ses collègues du caucus.

Au demeurant, en supposant même que les libéraux ne parviennent pas à réduire sensiblement leurs divisions internes, il serait téméraire d'en conclure qu'ils n'ont aucune chance de revenir au pouvoir dans un avenir prévisible. M. Ryan a considérablement augmenté le nombre des élus libéraux. Il laisse un parti plus fort qu'il ne l'avait pris. Enfin, si les électeurs continuent de perdre confiance dans le gouvernement actuel, quel autre choix auront-ils que de se tourner vers le Parti libéral?

Vincent PRINCE



Reprise — Girard est en vacances

POINT DE VUE

Le coût élevé du bilinguisme

Il semblerait approprié que le gouvernement fédéral, qui souhaite limiter les dépenses, commence par éliminer l'évident gaspillage d'argent occasionné par le programme actuel de bilinguisme. (...)

La campagne pour faire du Canada un pays bilingue a coûté \$4 milliards depuis les 13 dernières années; ça ne valait pas le coup, du moins en termes de rentabilité.

L'exemple le plus frappant de cette non-rentabilité ce sont les \$268 millions dépensés par Ottawa entre 1973 et 1977, pour faire apprendre raisonnablement bien une langue seconde à 3,300 fonctionnaires...

Le gouvernement dépense actuellement plus de \$26 millions par année pour former des fonctionnaires, et de nombreux fonctionnaires supérieurs sont envoyés dans des écoles privées, où le programme d'immersion peut coûter jusqu'à \$1,000 par semaine...

Tout cet argent a-t-il produit un service parfaitement bilingue à la fonction publique? Non. Le président du Conseil du Trésor, M. Don Johnston, a admis que la moitié environ des sous-ministres canadiens, qui devraient être bilingues, ne le sont effectivement pas.

Le gouvernement fédéral doit continuer sa politique de bilinguisme officiel, mais il doit adopter une approche plus réaliste, moins coûteuse. (...)

— Le 13 juillet.

«The Calgary Herald»

Où commence l'antisémitisme?

Israël est en train de perdre la bataille de la propagande, écrit Robert Pouliot, collaborateur spécial de ce journal, dans un article qui donne un éventail passablement large des réactions aux événements du Liban. Pouliot cite un témoignage émanant des

GUY CORMIER

services d'information du gouvernement israélien: «En Europe, la presse est carrément hostile. Aux États-Unis, l'attitude varie beaucoup d'un médium à l'autre. Au Canada, en Nouvelle-Zélande et en Australie, l'attitude était positive au début mais s'est vite détériorée». Elle était peut-être «positive» au moment

où Israël annonçait que son armée s'arrêterait au bout de 40 kilomètres et qu'il n'était pas question d'atteindre Beyrouth.

Aujourd'hui, quand on parle de propagande, il est impossible de ne pas mesurer l'impact de la télévision dans les foyers. Chacun a pu «faire» la guerre du Vietnam de son fauteuil.

Dans les Malouines, les choses se sont passées différemment. Les Anglais, qui se donnent pour les grands champions du droit du public à l'information, ont eu, en l'occurrence, la finesse ou la perfidie de garder la maîtrise du flot des images. Ils ont filtré ce qu'ils ont bien voulu filtrer. Certaines séquences n'ont été proje-

tées qu'une fois les hostilités terminées. Elles n'ont rien de particulièrement révoltant et on se demande pourquoi elles ont fait l'objet d'interdictions pendant le déroulement des opérations. Il est vrai que dans ces îles, où les moutons sont plus nombreux que les humains, la population civile, mis à part quelques accidents, a été épargnée.

Du Liban émanent, au contraire, photos, films, reportages et commentaires susceptibles, pour dire les choses avec gentillesse, de troubler les âmes. Et la propagande de Jérusalem ne peut empêcher cela. Car il est bien difficile de supposer que nous sommes devant un montage réa-

lisé dans les officines d'Hollywood.

Je pense depuis longtemps que la vraie «pornographie», par laquelle le scandale arrive, elle est là: un enfant ou un innocent déshabillé sous les yeux d'une mère ou d'une épouse désespérée pendant l'une des innombrables guerres civiles modernes.

Si, partant de là, vous laissez supposer que l'intervention de l'armée israélienne au Liban n'est pas complètement étrangère aux bombardements des populations civiles, qu'en ces matières la question est moins de savoir qui est visé mais qui est atteint, vous voilà sur la pente de l'antisémitisme. Ainsi va le discours. Et ce discours brouille tout.

La vérité, s.v.p., monsieur Kaplan

Quand un député de l'Opposition souleva la question à la Chambre des communes, le Solliciteur général apporta une réponse tout à fait rassurante: en une seule occasion, une chanteuse s'était subitement dévêtue devant les détenus de l'Institut Archambault. Et il ajoutait: «Il est certainement contraire à la politique du Service correctionnel du Canada de tenir des spectacles de nudité dans nos institutions.» L'incident paraissait clos.

Mais la vérité semble différente.

On apprend d'abord que deux spectacles, comportant des numéros de striptease, dont un journal avait des photographies, ont été présentés aux détenus d'Archambault. Un autre journal ajoute: ce n'étaient pas deux mais quatre spectacles, et il en donne les dates précises. Un autre ajoute encore: les pénitenciers ont offert à leurs pensionnaires 10 défilés de modes érotiques. Et une autre source affirme que les détenus ont pu applaudir au moins 13 spectacles de striptease ou de défilés émoüstillants.

On ne discutera pas ici de l'opportunité de présenter, à un public en cage, des spectacles de ce genre. Sans pousser la réflexion, on peut quand même se demander ce que peut bien apporter la nouvelle mode de dessous féminins affriolants à un ensemble de mâles qui peuvent difficilement être acheteurs. À moins qu'il faille donner un autre sens à ce que l'on appelle un «défilé de mode» ou imaginer que les costumes de prisonniers ont beaucoup évolué ces dernières années...

La question est plutôt de savoir pourquoi le ministre a donné une fausse réponse à la population; et finalement: qui veut mentir à qui?

On peut supposer que M. Robert Kaplan n'a pas voulu induire la population en erreur. Il n'a pas fait enquête lui-même, il s'est fié à un fonctionnaire et il a très bien pu répondre de bonne foi à son interlocuteur.

Alors, on l'a trompé. Car on l'a fait mentir à la population.

S'il est vrai que ce genre de spectacle ne peut faire partie de la politique du système, c'est donc qu'on le fait à l'insu du ministre comme du public. On entretient donc, de façon régulière, dans les pénitenciers, des comportements illégaux. De cela, on est en droit de s'inquiéter.

Mais aussi, ce «scandale» prouve une autre chose: c'est que les contribuables sont bien mal informés, par la bouche des dirigeants officiels, de ce qui se passe dans les pénitenciers. Quand faut-il les croire? À quoi servent les conférences de presse? Qu'est-ce qui est vrai et qu'est-ce qui est faux?

Le Solliciteur général n'est pas responsable de tout ce qui se passe dans ses institutions. Mais il doit nous dire qui sont les responsables de son mensonge.

Jean-Guy DUBUC

DOCUMENT

La direction de l'Université de Sherbrooke a décidé récemment d'augmenter le nombre des étudiants en droit de première année. Dans une lettre au secrétaire de la Faculté de droit de cette institution, Me Marcel Dubé, le bâtonnier du Québec, Me Claude Tellier, déplore cette décision. Voici de larges extraits de cette lettre.

Cher confrère,

Je suis d'avis que la Faculté de droit a raison de s'opposer à la décision du Conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke de porter de 200 à 240 le nombre des étudiants en droit de première année (...)

CLAUDE TELLIER
Bâtonnier du Québec

Pour justifier ma position, on me permettra de rappeler certains faits. Depuis la fin des années 60, avec la création des CEGEP, les facultés de droit ont augmenté considérablement le nombre de leurs étudiants. La conséquence en a été que depuis 1970, le nombre des avocats a augmenté de deux fois et demi. Le marché du travail, pour les avocats et les diplômés en droit, a pu absorber cette croissance inusitée grâce à des facteurs variés tels que la croissance économique, l'augmentation des besoins de la population en services juridiques, la prolifération des lois nouvelles, la création des régies, commissions, etc.

Ces facteurs ont favorisé l'expansion des cabinets privés et surtout l'embauche de nombreux avocats dans la fonction publique. Ainsi, par exemple, en 1973 les avocats de la fonction publique ne représentaient que 15% de tous les avocats inscrits au Tableau de l'Ordre tandis qu'en 1981, ceux-ci en représentaient 28%, soit une augmentation de 13%, ce qui est énorme.

Or la conjoncture actuelle, tant au plan économique que politique, nous porte à croire que ces facteurs qui ont favorisé l'absorption de l'aug-

mentation du nombre des avocats se sont atténués. La récession économique que nous vivons incite les cabinets privés à freiner le rythme de leur croissance. Les contraintes budgétaires gouvernementales nous incitent à croire que le recrutement des avocats de la fonction publique ralentira et que l'on diminuera le rythme d'adoption des nouvelles lois et de création de nouvelles régies.

Depuis le début des années 70, le droit a évolué de façon fulgurante. On a peine à inventorier le nombre des nouvelles lois et des modifications apportées aux lois existantes. Une recherche récente du Barreau a identifié pas moins de 88 organismes qui exercent des pouvoirs quasi-judiciaires. La réglementation publiée de 1973 à 1981 représente en plus ou moins 90,000 pages dans la Gazette officielle. Il devient alors évident qu'aujourd'hui, pour devenir et surtout pour demeurer avocat, on doit posséder un bagage de connaissances de beaucoup supérieur à celui exigé il y a vingt ans.

Depuis la création des CEGEP, on a raccourci de deux ans la formation pré-universitaire des futurs avocats. Le Québec est la seule juridiction dans toute l'Amérique du Nord où l'on passe directement du collège à la Faculté de droit. Ailleurs on exige un diplôme universitaire de premier cycle avant d'être admis à la faculté. Le cours universitaire de base se donne toujours à l'intérieur d'un programme de trois ans comme cela se faisait il y a plus de cinquante ans. Il est donc évident que l'on a dû comprimer les programmes existants pour ajouter de nouvelles matières au fur et à mesure que le droit nouveau se développait.

Parallèlement, pendant la même période, on a augmenté de façon mesurée le nombre des étudiants en droit. Ceux-ci se retrouvent dans des groupes trop nombreux avec un manque d'encadrement et un minimum de facilités pédagogiques. Les professeurs sont en nombre insuffisant et les mesures budgétaires annoncées nous informent que l'on

s'apprête à sabrer dans leurs conditions de travail qui n'étaient pas au départ trop généreuses.

Le résultat de tout ceci est que l'on assiste à un nombre inquiétant d'abandons ou d'échecs par les étudiants. Ainsi, à l'Université de Montréal, l'an dernier, sur 335 inscrits en première année, on a observé 60 abandons et 30 échecs et ce, sans compter les échecs partiels aux différents examens en cours d'année. Quant à ceux qui survivent à ces conditions navrantes, ils arrivent à l'École du Barreau avec tout juste le minimum requis pour entreprendre une carrière exigeante et avec des lendemains incertains.

Notre société est aux prises avec des changements et des bouleversements inédits. Elle a un besoin urgent de juristes et d'avocats qui possèdent une formation, une culture et un humanisme qui leur permettront non seulement de jouer leur rôle de praticien mais aussi et surtout d'être des architectes compétents pour l'élaboration de solutions nouvelles.

Un universitaire réputé me confie récemment que si l'on compare la situation actuelle de la formation des étudiants en droit au Québec aux conclusions d'un rapport publié par l'O.N.U., on doit malheureusement constater que nos structures sont comparables, à certains égards, à celles des pays sous-développés.

Or, à l'origine de cette situation alarmante, on retrouve d'abord et surtout la politique de financement des universités qui fait qu'un établissement reçoit une subvention uniforme pour tous les étudiants sans égard à la faculté à laquelle ils sont inscrits. L'enseignement du droit étant ce qu'il est et ne requérant pas d'équipement coûteux, il arrive que les universités réalisent un profit substantiel pour chaque étudiant en droit, profit qui est réutilisé pour combler les déficits encourus pour chaque étudiant inscrit dans des facultés plus dispendieuses telles que la médecine, la médecine vétérinaire, la médecine dentaire, etc.

C'est dans ce contexte que les directions des universités exercent des pressions indues sur les facultés de droit pour les inciter à augmenter à la limite le nombre de leurs inscriptions, sans égard aux considérations pédagogiques et sociales qui sont nécessairement impliquées et créent ainsi une situation d'injustice qu'il est temps de souligner.

En effet, d'une part, les inscriptions en droit génèrent des revenus pour la collectivité universitaire et, d'autre part, on ne met même pas à la disposition des étudiants en droit des facilités pédagogiques convenables.

Ainsi, on coupe des postes de professeurs et on veut diminuer les salaires de ceux qui conservent leurs charges d'enseignement. L'incitation à la recherche est insuffisante. L'encadrement des étudiants pourrait être de beaucoup supérieur. Les facilités de bibliothèques, de salles de séminaires et de tribunal-école sont pour le moins modestes et finalement on observe peu ou pas de ressources pour utiliser les moyens modernes d'audio-visuel dans l'enseignement du droit.

En somme, on a organisé un régime de consommation de cours de droit qui permet à un certain nombre d'étudiants de survivre grâce à un système d'évaluation qui est pour le moins accommodant. En définitive, on a mis sur pied un régime de moulins à diplômes sans se soucier du contenu et des conséquences.

Les implications sociales d'un tel régime sont nombreuses et évidentes. On permet d'abord à trop de jeunes d'entreprendre des études juridiques pour lesquelles ils ne sont pas suffisamment préparés avec la conséquence que l'on observe trop d'abandons ou d'échecs aux examens. Pourquoi exposer des jeunes à des échecs qui les marqueront toute leur vie? De la même façon, pourquoi imposer à ceux qui réussissent à surmonter avec une formation inférieure à celle qu'ils auraient dû recevoir l'obligation de se rattraper sans cesse pour acquiescer ce que l'on aurait dû leur donner en premier lieu? (...)

Il faudrait un autre Duplessis!

M. Maurice Duplessis avait totalement raison. «Autoriser les employés des services publics à faire la grève, disait-il en 1954, c'est leur conférer le droit de faire des agressions contre la société elle-même. C'est leur attribuer le droit de porter atteinte à l'intégrité du pouvoir politique légitimement exercé par les élus du peuple.»

Les avocats de syndicats qui ont infesté le Parti libéral à la fin de années 50 et au début des années 60 se sont pensés bien plus intelligents. Ils ont autorisé les employés de services aussi essentiels que les hôpitaux et les transports en commun à sortir en grève.

Ces petites gangs de syndicats ont effectivement mené des dizaines de coups de force contre la population et contre le Trésor public pour servir leurs mesquins intérêts.

Toute la société québécoise paie en 1982 le prix de l'abjecte démagogie du Parti libéral au début des années 60.

Le Code du travail adopté par la législature du Québec en 1964 est une très mauvaise loi. Une loi qui ne défend nullement le bien public, mais qui autorise les abus les plus intolérables. La preuve en est faite jusqu'à refus.

De fait, le Code du travail du Québec a été amendé à sept reprises en dix-huit ans en plus d'avoir nécessité l'adoption de plus de vingt lois spéciales.

Et rien n'est résolu. La situation empire d'année en année. A preuve, nous en sommes à la troisième grève des transports en commun à Montréal en 1982. Et ainsi de suite.

Mais là, ça suffit. 85% des citoyens du Québec — y compris une forte majorité de syndicats eux-mêmes —

sont d'avis que le droit de grève doit être abrogé dans tous les services publics et parapublics. Aucun gouvernement, aucun parti politique ne peut ignorer un mouvement d'indignation publique de cette envergure sans être rejeté par le suffrage populaire.

La société québécoise crie au secours devant les brutales agressions des gangs de syndicats du secteur public. Le peuple québécois appelle un vrai chef politique qui, à l'instar de Duplessis, va culbuter les goéches libérales et péquistes et assurer à la société québécoise le leadership que commande une situation encore plus grave que celle de 1936.

La première urgence sera de couper profondément dans les dépenses publiques. La très vaste majorité des citoyens réalise que ça n'a aucun sens d'endetter la province à raison de \$10,000,000 par jour comme le font les péquistes depuis six ans pour engraisser les favoris du régime. Ça n'a aucun sens de payer \$30,000 par année en salaires et avantages marginaux aux chauffeurs de la CTCUM sur le dos des gagne-petits.

La deuxième exigence du bien public sera d'abroger le Code du travail du Québec et de le remplacer par une loi appropriée à notre situation. La loi Taft-Hartley adoptée aux USA en 1947 et appliquée pratiquement sans amendements depuis trente-cinq ans offre une inspiration encourageante ici.

Une telle législation va permettre au pouvoir légitimement constitué de ramener à l'austère mesure du devoir et de la raison les employés du secteur public, y compris ceux du transport en commun.

Roger J. BÉDARD, c.r.i.
Bédard & Associés
Montréal

Petit train va pas loin

M. Michel Clair
Ministre des Transports

Étant citoyen de Deux-Montagnes, voyageant tous les jours par train, je me permets de vous demander de passer à l'action dès maintenant afin de corriger la grave injustice que subissent présentement les usagers résidant à Laval et Deux-Montagnes.

Nous, de Deux-Montagnes et Laval, payons nos taxes et impôts comme tout bon citoyen et de plus nous payons encore l'ancien tarif sans aucun droit et privilège inclus, tel qu'avoir accès au transport métro et autobus comme les autres usagers sur l'île de Montréal.

Me référant à l'article paru dans LA PRESSE du 18 juin 82 intitulé «Clair vient promettre des jours

meilleurs», je pense sincèrement que pour être logique avec vous-même, vous devriez apporter un correctif immédiat en nous installant un système d'accès au métro et à l'autobus sur l'île de Montréal tout en nous accordant une réduction de tarif proportionnelle à celle des usagers des trains de banlieue demeurant sur l'île.

Quant au mode de financement proposé aux municipalités, permettez-moi de vous référer au document de monsieur De Belleval en janvier 1981 qui dit que le coût des travaux sera assumé entièrement par le gouvernement.

Jean-Marie TREMBLAY
Deux-Montagnes

Très faible taux de criminalité chez les Haïtiens du Québec

À Madame Lily Tasso
La Presse

Il me faut d'abord vous féliciter pour votre article «Alimentés par la crise économique, les tensions raciales explosent dans le taxi».

Il est certain qu'à Montréal la clientèle des taxis rend aux chauffeurs haïtiens la vie beaucoup plus difficile qu'aux autres. Souvent, on peut déceler une certaine crainte de monter dans une voiture pilotée par un haïtien surtout le soir et la nuit. Et pourtant.

L'exode des sièges sociaux

M. Jacques Parizeau
Ministre des Finances
Québec, Qué.

Monsieur le Ministre, Jusqu'à quand le gouvernement du Québec laissera-t-il se développer l'exode des sièges sociaux avant d'intervenir? Jusqu'où, du plus profond de l'abîme, votre gouvernement cherchera-t-il à réparer le tort causé lorsqu'il sera trop tard?

Ville au plus grand rayonnement international au Canada, Montréal voit chaque mois le départ de groupes administratifs ou de recherche importants.

En concurrence serrée avec les villes de Toronto, Ottawa et Calgary

et leur gouvernement respectif, le gouvernement québécois ne peut se permettre d'imposer un fardeau fiscal élevé aux cadres et chercheurs qui travaillent sur son territoire. Le succès du virage technologique que nous désirons tous dépend essentiellement de l'établissement d'une fiscalité avantageuse, comparative à l'Ontario en particulier.

Devant l'évidence du remède qui tarde à venir, la conclusion qui s'impose est que votre gouvernement apprécie le démenagement des centres décisionnels et de recherche du Québec. Or, les principales conséquences associées à ce phénomène sont le départ d'un nombre important d'anglo-

phones, la régionalisation de Montréal et l'appauvrissement du Québec. À long terme, il est prévisible qu'un nombre accru de francophones quitteront le Québec, ceux-ci aussi parmi les éléments les plus productifs de notre société.

La diminution du fardeau fiscal au Québec est une nécessité urgente pour interrompre le phénomène pré-

sent d'érosion. Si votre gouvernement n'y procède pas, le prochain gouvernement devra s'attaquer à cette tâche, mais il est prévisible qu'alors le tort considérable causé à l'économie du Québec ne saura plus être entièrement réparé.

Guy BRASSARD
Avocat-Économiste
Montréal

Handicapé mais... génial!

Ce n'est jamais la masse mais toujours la formidable passion d'une personne SEULE ET OBEISSANT À SON DIEU INTÉRIEUR qui transforme les gens et les choses: Jésus, Gandhi, soeur Teresa, notre mère... et Jean Drapeau!

Ainsi peut-on dire que le Montréal que tous connaissent aujourd'hui est l'oeuvre de ce dernier.

Depuis quarante ans en effet qu'il se dévoue pour sa ville, il ne s'en trouve pas beaucoup de plus propres ni de plus vivantes à travers le monde.

Il était inévitable qu'un tel rénovateur suscite la jalousie de tout ce qui «grouille, grenouille, scribouille», comme le lui a dit le général De Gaulle. Mais il sait aussi que «les chiens jappent, la caravane passe».

Laissez japper, monsieur le maire, car même handicapé physiquement ça ne vous empêchera pas d'être plus génial que tous vos dénigreurs ensemble. Prompt rétablissement, en vue d'un autre mandat.

Roger BOURGAULT
Saint-Norbert



Le maire Jean Drapeau.

Sauvons Sainte-Jeanne-d'Arc!

Honorable Pierre-Marc Johnson
Ministre des Affaires sociales
Québec

Nous aimerions attirer votre attention sur le geste que vous envisagez de poser bientôt, concernant la transformation d'hôpitaux de courte durée en hôpitaux longue durée; c'est le cas actuellement du Centre hospitalier Sainte-Jeanne d'Arc.

Vous songez à récupérer de l'argent, dit-on, et vous souhaitez par ce moyen améliorer la santé de votre budget aux Affaires sociales. Selon les suggestions du Comité régional des services sociaux de santé du Montréal métropolitain, vous espérez «débarasser» les Centres hospitaliers universitaires de leurs maladies chroniques et de les diriger dans des petits centres que vous semblez considérer sans importance, en particulier notre Centre hospitalier Sainte-Jeanne-d'Arc.

On parachute des malades comme des numéros dans des hôpitaux physiquement inadéquats à recevoir cette catégorie de patients. On n'hésite pas, également, à bouleverser tout un monde hospitalier formé pour prodiguer des soins à des malades de courte durée et de les lancer dans un domaine inconnu: les soins aux malades chroniques sous toutes les formes.

Les malades chroniques ne sont pas tous des séniles et des alités; ce sont des êtres humains sensibles qui ont besoin d'égards et de respect. Un centre de longue durée devrait toujours être muni de grandes terrasses et d'espaces verts; ce n'est pas le cas au centre-ville de Montréal. Il faut

draît prévoir des milieux plus propices à ces personnes atteintes de longues maladies; elles désirent aussi profiter du soleil et du grand air.

Il en coûtera donc très cher pour aménager le Centre hospitalier Sainte-Jeanne-d'Arc, afin de le rendre fonctionnel; à moins que ce ne soit pas essentiel pour les autorités gouvernementales? De même, que le gouvernement aura à respecter notre convention collective qui assure la sécurité d'emploi. Par ailleurs, les médecins auront à se faire accepter dans d'autres centres de courte durée pour exercer leur profession. Et pourtant, notre Centre jouit d'une bonne réputation par son accueil chaleureux et sa haute qualité de soins; les visiteurs apprécient ce Centre hospitalier à caractère familial et humain; ils se sentent chez eux, disent-ils.

Alors, Monsieur le ministre, pour quoi bouleverser un monde hospitalier qui s'est formé avec les années, pour une question de «gros sous»? N'y a-t-il pas d'autres coupures budgétaires qui toucheraient moins les individus et qui permettraient de changer votre optique et celui du CRSSMM? Vous avez déjà créé un climat d'insécurité chez les malades et le personnel. Actuellement, vous jouez avec des effectifs humains; nous nous sentons «ballottés» dans un système défaillant, nous sommes mis en jeu par un budget déficitaire. Est-ce cela l'humanisation des soins?

Un groupe solidaire au statut hospitalier de courte durée.

Huguette TURCOTTE
Montréal

La dangereuse voie du plaisir

Il n'y aura au ciel ni mari ni femme; nous serons comme des anges. Avec 1.4% d'enfants par famille, pourcentage qui menace la survivance d'une population, on aurait le goût de remettre à demain le discours sur les anges...

Mais l'affirmation de l'Évangile sur la condition des hommes et des femmes dans le ciel offre un excellent exercice à la raison de songer que le bel équilibre de féminité et de masculinité empreint d'amour et d'affection dépassera l'amour de sensualité propre aux besoins de procréation. La sensualité, les passions seront transformées avec l'absence de la procréation. L'évidente et extraordinaire amabilité de Dieu déplacera les centres d'intérêts, surpassera tout. (...)

Hélas, en attendant, le nombre de divorces augmente de 325%, les fa-

milles monoparentales se multiplient, plusieurs jeunes hésitent à se marier, moins d'enfants moins de vocations, les jouissances illégitimes provenant de situation irrégulières, adultères, homosexualité, masturbation prennent le pas. Que faire pour ouvrir la porte des cieux ou de la joie à ces élopés, blessés qui s'engouffrent dans l'incertitude et la culpabilité? Que faire?

Prier sans doute d'abord. Régulariser les situations, développer des milieux d'accueil et d'amour. Donner le feu vert à la jouissance illégitime aggraverait les situations. Le nombre croissant de suicides et de divorces dans les pays où le plaisir est la seule loi démontre bien que la jouissance illégitime n'est pas la voie à suivre (...)

Yvan LAVOIE
Ste-Foy

Cas de censure? Mais pas du tout!

M. Claude Picolo, président de la Fondation Saint-Denis, répond ici au sculpteur Gilles Mihalcean qui se plaignait récemment sous cette rubrique d'avoir été victime de censure.

Vous insinuez que MADAME TREMBLAY-GILLON vous annonçait lors d'une rencontre tenue le 17 juin aux bureaux de la fondation que la Ville de Montréal aurait refusé votre projet pour des raisons de censure... C'est tout à fait impossible puisque cette rencontre auprès des gens de la Ville de Montréal, à laquelle vous faites allusion, s'est tenue le 18 juin, soit le lendemain de votre rencontre avec madame Tremblay-Gillon qui ne pouvait donc commenter une telle décision.

Vous avez écrit que «Deux dessins, incrustés dans le béton, ont été jugés irrécevables: le marteau qui fait allusion au communisme, et le petit bonhomme qui pisse...»

Nous pouvons vous affirmer que jamais un fonctionnaire de la Ville de Montréal n'aura fait de commentaires à l'égard du marteau et d'un soi-disant rapport avec le communisme. Il est vrai qu'un fonctionnaire ait trouvé «ridicule» le dessin du bonhomme qui pisse. Cependant, il nous a présentés de plus les raisons d'ordre technique qui motivaient son refus.

Vous avez écrit: «Je n'ai pu savoir quels étaient ces problèmes techniques pour la simple raison qu'ils n'existent pas...»

Vous semblez oublier que Madame Tremblay-Gillon et moi-même vous avons longuement expliqué ces raisons techniques. En voici l'essentiel: détérioration et entretien des matériaux utilisés, positionnement de l'oeuvre face à la circulation piétonne, et à l'intégration dans la chaussée, et à l'utilisation faite par le public. Veuillez noter, en plus, que nous avons effectué une étude comparative de tous les projets de sculptures-bancs, avant de rendre notre décision finale.

Vous avez prétendu «que les problèmes techniques n'existent pas et cela, les membres du jury s'en portent garants...»

Nous ne parlerons pas, ici, au nom des membres du Comité de Sélection et espérons que ceux-ci en auront fait tout autant à notre égard. Cependant, lors d'une rencontre tenue le 7 juin dernier, à laquelle participaient tous les membres du Comité de Sélection, deux (2) fonctionnaires de la Ville de Montréal et moi-même, il a été recommandé par le Comité de Sé-

lection «que ce projet de banc soit positionné à l'extérieur de Place Bordeas et ce, à cause de problèmes techniques.»

Il est donc clair que ce projet suscitait à partir de ce jour beaucoup moins d'enthousiasme chez certains membres du Comité.

Au même moment, je recommandais personnellement de faire une sélection «spéciale» pour les projets de sculptures-bancs: (Le nombre de bancs étant, à notre avis, trop élevé et l'intégration du projet MIHALCEAN nous apparaissait trop aléatoire). Cette recommandation s'appliquait aussi aux divers projets de fontaines (des difficultés techniques nous empêchant de réaliser le projet VALADE ainsi que toutes les propositions de fontaines et/ou abreuvoirs, dans le cadre de PLACE BORDUAS).

Selon vous, «les membres du jury sont solidaires et tiennent à ce que leur choix soit respecté...»

Dans un premier temps, nous affirmons, nous, membres de la Fondation St-Denis, avoir respecté la liste des projets recommandés par le Comité de Sélection. En effet, des 130 projets présentés, le Comité en a recommandé un nombre de 17, ayant

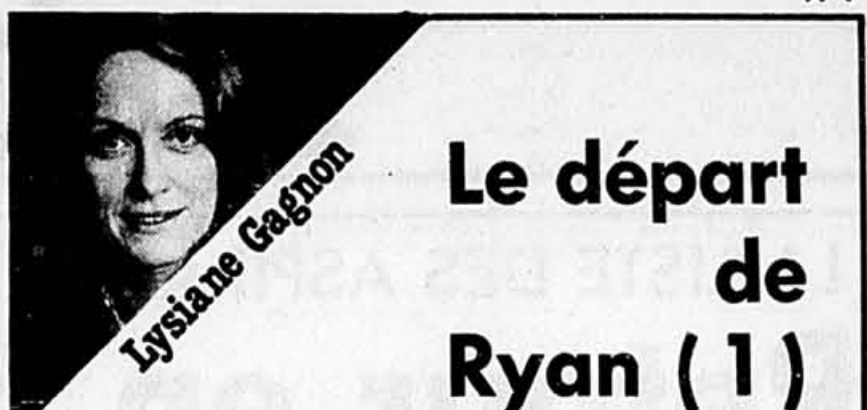
Jugé tout particulièrement de l'aspect artistique de chacune des oeuvres. En aucun temps, nous n'avons retenu ou accepté un projet qui aurait été refusé par le Comité.

Dans un deuxième temps, nous avons consulté les différents services municipaux concernés par ces projets et avons retenu comme pertinent les principales recommandations qu'ils nous ont formulées. Précisons que plusieurs membres du Comité ont alors appuyé cette position de la Fondation.

Je crois sincèrement que vous êtes de l'époque de CORRIDAT. Je crois, de plus, en votre intention ferme de ramener de vieilles querelles qui ont pris force à une époque et dans des conditions qui n'ont aucun rapport avec la situation qui nous concerne.

Enfin, sachez que le principal objectif de la Fondation St-Denis est d'assurer la plus grande diffusion possible d'oeuvres artistiques originales et ce, en accord avec les différentes instances gouvernementales, pour le plus grand bien de notre quartier... le quartier latin de Montréal.

Claude PICOLO
au nom des membres de la Fondation St-Denis.



Lysiane Gagnon

Le départ de Ryan (1)

M. Ryan exerçait naguère des fonctions qui lui allaient comme un gant: éditorialiste et patron d'une entreprise petite mais prestigieuse, il avait tous les avantages du pouvoir sans ses inconvénients.

Le directeur du Devoir devient dès sa nomination l'actionnaire majoritaire du journal et peut à toutes fins utiles le rester aussi longtemps qu'il le veut. Maître après Dieu, n'ayant jamais à affronter quelque verdict électoral que ce soit ni à se soumettre à des concours de popularité, n'ayant de compromis à faire qu'à l'occasion des négociations avec deux syndicats tous les trois ans, M. Ryan pouvait en outre influencer tous les politiciens du Canada tout entier, et d'ailleurs il ne s'en privait pas, les faisant même venir, pour les aviser, à son propre bureau. C'est le vendredi qui était habituellement jour de «confesse», comme on disait au journal. (On raconte que seul Pierre Elliott Trudeau a refusé de jouer le jeu, et que cela a empiré les relations entre ces deux hommes qui se détestent depuis fort longtemps).

Quittant ce poste exceptionnel, M. Ryan s'est lancé dans la carrière entre toutes qui lui convenait le moins, soit la politique active. L'en voicijecté, et sur le coup on est tenté de s'apitoyer, tant les derniers épisodes de son aventure politique ont paru humiliants, pour un homme d'une telle valeur.

Et en effet les media se sont répandus en éloges presque fustigés! En parcourant les journaux d'hier, on avait l'impression de voir Claude Ryan élevé au rang de martyr, on le décrit comme une victime du «grenouillage» de ses députés, victime de son «attachement» au Québec, victime des Anglais, de Trudeau, et en filigrane, ressort la sempiternelle théorie du complot. Ce n'est pas du tout ma réaction, et je trouve malvenue l'idée de commencer tout de suite à ériger une statue à M. Ryan, d'autant moins d'ailleurs que je le soupçonne de dire la vérité lorsqu'il affirme réagir à sa démission forcée avec sérénité et soulagement.

Les députés libéraux ne sont pas différents des autres: ils reflètent plus ou moins fidèlement les sentiments de leurs associations de comités, dont ils dépendent d'ailleurs pour leur investiture. Or, en souhaitant presque unanimement le départ de leur chef, les députés traduisaient les sentiments de leur base, la preuve en étant qu'il n'y a pas eu le moindre mouvement populaire visant à convaincre M. Ryan de rester. La théorie de la «clique» ou du complot ne résiste pas à cela, à moins qu'on ne prétende que 80,000 personnes peuvent constituer une clique de magouilleurs et de traitres à la patrie.

Nombreux sont ceux qui affirment que c'est pour avoir été trop nationaliste que M. Ryan a été rejeté. L'explication fait évidemment l'affaire du PQ mais elle est bien courte: il n'y a pas un chef politique québécois qui n'ait pas été à un degré ou un autre nationaliste depuis 20 ans. Non seulement pour des raisons électorales, mais aussi parce qu'il est inévitable qu'un premier ministre québécois (ou aspirant au titre) veuille élargir son aire de juridiction. La recherche de nouveaux pouvoirs pour le Québec ou, au strict minimum, la protection farouche des pouvoirs existants, fait presque partie de la fonction. A-t-on déjà vu un gestionnaire se laisser ôter une parcelle de pouvoir et accepter de bon gré que son fief rapetisse?

Jean Lesage et Robert Bourassa n'ont jamais été moins nationalistes que M. Ryan et n'ont jamais été traités de cette façon par leur parti. Le hic évidemment, c'est qu'ils n'ont jamais, eux, voté avec le parti adverse sur une question aussi cruciale et explosive que celle du rapatriement de la constitution. Ce vote-là, les ministériels, qui sont beaucoup moins naïfs que M. Ryan et qui, eux, s'y connaissent en politique active, l'ont tellement bien exploité qu'il faut vraiment ne rien connaître ni à la politique ni aux comportements humains pour s'étonner de l'irritation des Libéraux de la base.

Ce qui est à l'origine de la démission de M. Ryan, c'est un phénomène de rejet, impliquant l'immense majorité d'un parti hétérogène, à une greffe qui n'a jamais pris, non pas tant à cause de la nature du PLQ qu'à cause du nouveau chef lui-même, qui n'aurait pas mieux réussi à la tête du PQ ou du NDP.

Il est vrai que M. Ryan s'est retiré du tableau avec grâce et dignité. Mais tout compte fait, il aura été traité avec plus d'égards qu'il n'en a manifestés à ses propres adversaires lorsqu'ils étaient à terre.

Triomphant de M. Garneau au terme d'une déchirante course au leadership, M. Ryan s'est non seulement abstenu de lui rendre hommage comme l'exigeait le «fair play» le plus élémentaire, mais l'a ensuite traité comme quantité négligeable, ne s'occupant même pas de panser les plaies ouvertes par les luttes internes, traitant publiquement avec à peine moins de mépris son prédécesseur Robert Bourassa qui avait lui aussi été éprouvé par la défaite.

Enfin, qui a oublié la façon dont M. Ryan a piétiné les partisans vaincus du «oui» au référendum, le soir même, alors que la moitié de la province était encore en larmes, et que dans les familles divisées, ceux qui avaient «gagné leur vote» n'avaient rien de plus pressé que de consoler les perdants?

Des choses comme celles-là pèsent plus en politique que n'importe quel livre beige, rouge ou jaune. Ce qu'on appelle «le sens politique» est fait pour une bonne part d'intuition, d'empathie, de générosité, de capacité d'écoute et de chaleur humaine, et la sensibilité politique n'est pas si différente de la sensibilité tout court. Comme homme public, M. Ryan voulait au contraire «ne rien devoir à personne» (ce qui est une façon d'éloigner les autres), refusait de déléguer ses pouvoirs (attitude autocratique, possible dans une petite entreprise mais impraticable à la tête d'un gros parti), et écartait tout ce qui n'entraînait pas dans sa propre conception abstraite et désincarnée de la vie publique, y compris la prise en charge des besoins fluides et viscéraux de l'électorat. (Mais cela, M. Ryan s' imagine que c'est de la démagogie!).

C'est, en bonne partie du moins, pour avoir systématiquement ignoré, voire méprisé, la dimension émotionnelle de la vie politique, que M. Ryan s'en trouve maintenant éjecté.

Cela ne lui enlève aucunement ses qualités et mérites, qui sont, comme tous le savent, considérables. Le reste se résume à de vieux clichés: «The right man in the right place», ou «A chacun son métier». Quel que soit le tournant que prendra sa carrière, il faut espérer, pour lui et pour nous, que M. Ryan retrouve cette relative solitude qui est le seul lieu où peuvent oeuvrer à leur aise les intellectuels authentiques.

DEMAIN: L'après-RYAN

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert de 7h à 17h30 (fermé le samedi)		Commandes	285-7111
		Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
RÉDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	
		Détailants	285-7202
PROMOTION	285-7100	National, Télé-Presse	285-7306
COMPTABILITÉ		Vacances, voyages	285-7265
Grandes annonces	285-6892	Carrières et professions, nominations	285-7320
Annonces classées	285-6901		

LA LISTE DES ASPIRANTS À LA MAIRIE S'ALLONGE

Retour en force de Jean Drapeau



■ Henri-Paul Vignola, Gaspar Fauteux ou Nick Auf der Maur pour le Groupe d'action municipale (GAM). Yvon Lamarre, Pierre Lorange ou Luc Larivée pour le Parti civique de Montréal. Jean Doré pour le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM)...

Et la liste des aspirants connus et de ceux à qui d'autres prêtent des intentions de succéder à Jean Drapeau à la mairie de Montréal, trois mois et demi avant la tenue des élections municipales, s'allonge.

Même qu'il y en a pour donner le précieux fauteuil à Roger D. Landry, président et éditeur de LA PRESSE et président du Conseil d'administration de l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC) chargée du dossier Terre des Hommes pour et par l'administration municipale.

Mais, c'est compter sans le retour en force de Jean Drapeau, malgré deux séjours à l'hôpital dans la même année, et sa capacité de récupération. Et ce, bien qu'après son accident de février dernier il eût repris trop vite le collier et qu'il ait dû, par la suite, ralentir quelque peu ses activités.

Certaines personnalités de son entourage avancent même qu'il y a peut-être un lien entre le malaise inaccoutumé qui a provoqué une légère paralysie du côté gauche le 15 juillet dernier et sa chute dans le garage de l'Hôtel de ville, au mois de février. Ce ne serait pas uniquement l'effet d'un plancher glissant mais d'une perte d'équilibre annonciatrice du «malaise inaccoutumé».



dont parlait Yvon Lamarre, lors de sa rencontre avec les journalistes, le 20 juillet dernier.

Drapeau, un huitième mandat?

Une chose est donc à peu près certaine: Jean Drapeau sollicitera un huitième mandat à la mairie de Montréal puisque la ronde des rencontres avec les conseillers de la majorité à l'Hôtel de ville est déjà commencée. Cer-

tains ont même reçu le feu vert pour se représenter devant l'électorat le 14 novembre prochain. Et malgré cette bénédiction du maire, qui permet à un conseiller sortant d'aspirer à un renouvellement de mandat, certains attendent quand même que M. Drapeau annonce officiellement sa candidature avant d'accepter l'invitation.

C'est donc dire que des conseillers sortant lient leur avenir politique à celui de Jean Drapeau et non pas à un éventuel dauphin. Et cet éventuel dauphin, qu'il soit Yvon Lamarre, Pierre Lorange, Luc Larivée ou Roger D. Landry, serait bien malvenu de prétendre publiquement à la succession sans encourir les foudres du chef du Parti civique en personne.

On a beau dire que Jean Drapeau n'abandonnera pas la politique active, il n'en demeure pas moins que des hypothèses commencent à circuler, qu'il quitte ou qu'il ne quitte pas. Car il y a maintenant un autre enjeu sur la scène de la politique municipale locale: la nouvelle Communauté urbaine de Montréal née de la Loi 46 et la nomination de son président qui, même si ce n'est

pas inscrit dans la Loi, doit provenir des élus montréalais.

Or, ces hypothèses sont les suivantes:

- Jean Drapeau revient. Yvon Lamarre et Pierre Lorange aussi.
- Jean Drapeau revient. Yvon Lamarre aussi. Tandis que Pierre Lorange pourrait prendre la présidence de la Communauté urbaine.
- Jean Drapeau revient. Pierre Lorange devient président du Comité exécutif de Montréal. Yvon Lamarre prend la présidence de la CUM.
- Jean Drapeau ne revient pas mais garde le Parti civique en main et impose son candidat.
- Jean Drapeau ne revient pas. Yvon Lamarre et Pierre Lorange prennent la tête du Parti civique et la candidature à la mairie se joue entre les deux. Intervient alors un troisième homme parce qu'il y a des personnes proches de la scène municipale qui ne veulent ni de l'un ni de l'autre.

L'UNE DES PLUS DURES GRÈVES SOUS LE RÉGIME DUPLESSISTE

Cette année marque le 30e anniversaire du long conflit du textile à Louiseville

■ QUEBEC — Cette année marque le trentième anniversaire d'une des grèves les plus dures du régime Duplessis, celle du textile à Louiseville, dans le comté de Maskinongé.

NORMAN DELISLE
de la Presse canadienne

C'est en effet en 1952 qu'un millier de travailleurs de l'Associated Textiles of Canada, à Louiseville, déclenchèrent un arrêt légal de travail.

Les grévistes réclamaient une augmentation de \$0.24 l'heure et demandaient la sécurité d'emploi. La compagnie offrait \$0.08 et rejetait toutes les clauses assurant la sécurité d'emploi ou la reconnaissance du syndicat comme seul porte-parole des ouvriers.

Les négociations entre le Syndicat catholique de Louiseville et la compagnie, l'Associated Textiles of Canada, étaient rompues depuis février et la grève légale est déclenchée le lundi, 10 mars 1952.

Le ministre du Travail du temps, M. Antonio Barette, qui devait devenir premier ministre pendant 5 mois en 1960, s'offre aussitôt comme conciliateur dans le conflit.

Policiers

Mais le 13 mai, à 6h du matin, cinquante policiers provinciaux, sous la direction du sergent Gauthier du poste de Trois-Rivières,

envahissent la petite municipalité de 2,000 habitants.

La raison officielle de cette intervention commandée par le premier ministre Duplessis: protéger les biens et propriétés de la compagnie et «maintenir l'ordre et la paix» dans les limites de la ville.

En fait, Duplessis craignait les effets néfastes que la grève pourrait avoir sur l'issue des élections générales qu'il déclenchait deux semaines plus tard, le 28 mai, en convoquant les électeurs pour le 16 juillet suivant.

Une page publicitaire payée par l'Union nationale dans «L'Echo de Louiseville» du 3 juillet est sans équivoque.

«Les communistes, dans un effort suprême pour dominer le travail dans le Québec, déclarent la guerre à Duplessis, leur ennemi no 1. Duplessis relève le gant et oppose la détermination inébranlable de bannir de sa province ces fauteurs de discorde commandés par Moscou... Messieurs, préparez vos valises».

Le 16 juillet, l'Union nationale était reportée au pouvoir, obtenant 67 des 90 sièges.

Une semaine après l'élection, la direction de la compagnie annonçait unilatéralement la réouverture de l'usine. Une cinquantaine de «scabs» reprenaient le travail, après avoir pénétré dans l'établissement sous la protection de la police et devant une foule hostile de grévistes.

Émeute

Le 25 août, à 4h du matin, les demeures de deux grévistes sont endommagées par des actes de vandalisme commis on ne sait pas trop par qui.

Chaque jour, alors que les «scabs» pénètrent dans l'usine sous la protection de la police, le climat devient de plus en plus tendu.

Le 11 décembre, la violence éclate à la porte de l'usine alors que la police tente de faire circuler les grévistes placés en ligne de piquetage.

Une vingtaine de personnes sont blessées lors de l'échauffourée, dont trois grièvement. Leur transport est effectué à l'hôpital Saint-Joseph de Trois-Rivières.

La loi d'émeute est proclamée. De nombreux grévistes sont arrêtés, les réunions sont interdites et tout rassemblement de plus de deux personnes devient illégal.

Le mardi 16 décembre, le curé de Louiseville, Mgr Donat Baril, déclare que la proclamation de la loi de l'émeute «est un incident regrettable, une erreur de jugement».

«Les ouvriers peuvent bien avoir lancé quelques balles de neige, mais c'est une bien pauvre arme contre des fusils et des bâtons, poursuit-il. Aucun policier n'a d'ailleurs été blessé par les grévistes».

Finalement, le 12 février 1953, les grévistes, à bout de ressources, humiliés et n'ayant obtenu aucun appui de leur gouvernement, reprennent le travail. Aucune convention collective ne régit leurs relations de travail et ils sont réembauchés sur une base individuelle.

Commentaires
Cette grève, qui a contribué à la réputation anti-syndicale du régime Duplessis, a été diversement interprétée dans le temps.

Dans une déclaration à l'Assemblée législative, le premier ministre Maurice Duplessis déclara que «la grève de Louiseville a été une grève politique qui s'est continuée parce que le comté de Maskinongé est voisin de Trois-Rivières et qu'on voulait embêter le premier ministre».

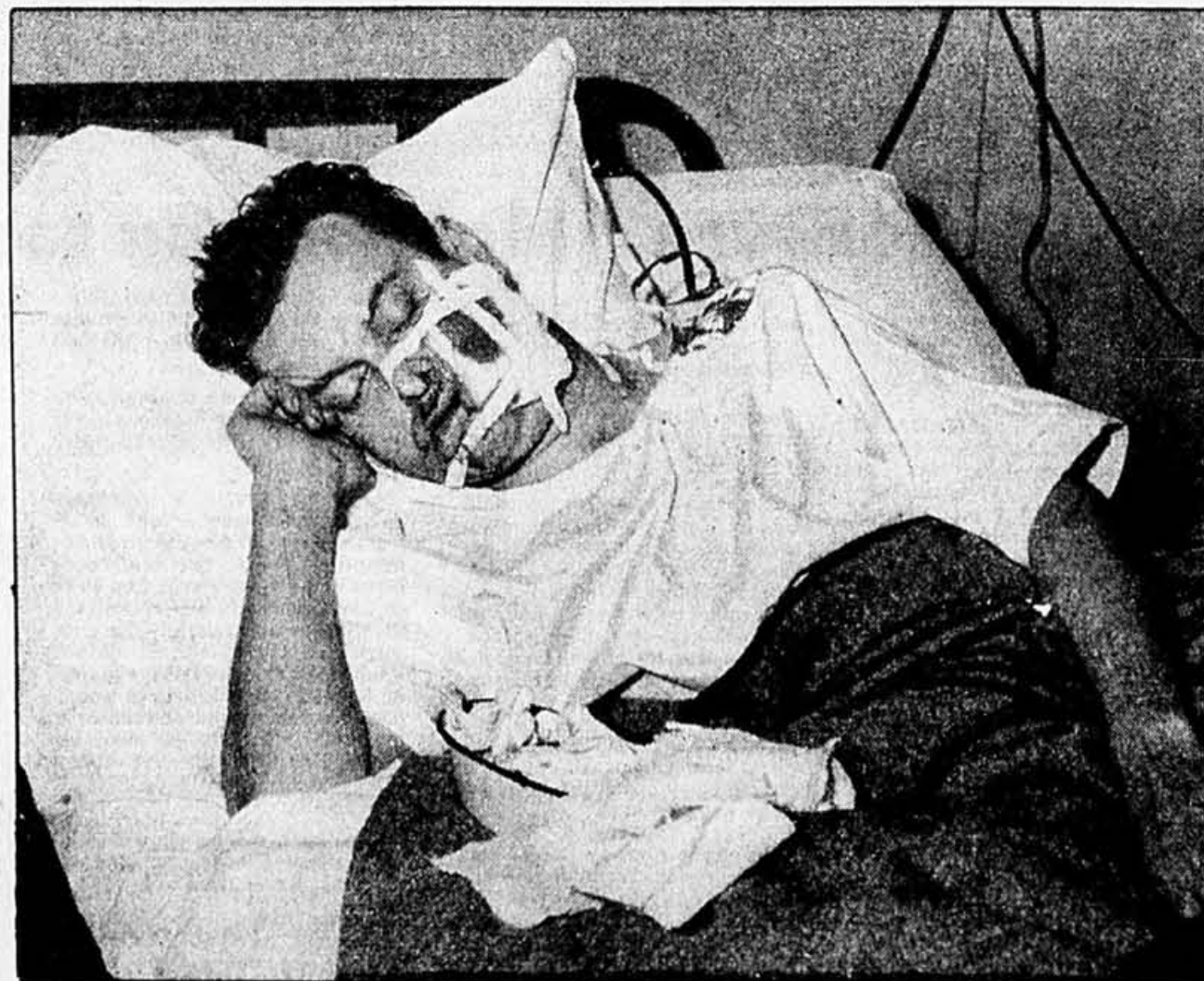
«J'ai consenti à ce que la police provinciale aille à Louiseville pour protéger les honnêtes citoyens. Il n'y a pas de place pour l'anarchie au Québec», disait Duplessis.

Le curé de Louiseville, Mgr Baril, soutenait pour sa part qu'on «n'a pas manqué d'attribuer aux syndicats tous les péchés d'Israël. Il aurait mieux valu suspendre tout jugement jusqu'à ce qu'on ait les preuves formelles que les syndicats sont impliqués».

«N'oublions pas que les syndicats catholiques ont été fondés sous l'inspiration des évêques de la province de Québec, lesquels ont suivi en cela les directives du Souverain Pontife», poursuivait le prêtre.



C'est par dizaines que ceux que Duplessis qualifiait de «fauteurs de discorde commandés par Moscou», étaient appréhendés par les forces de l'ordre.



M. Adrien Dumas avait été atteint d'une balle dans la répression policière lors de la célèbre émeute du 11 décembre. La balle avait pénétré par le cou pour sortir par la joue de la victime



Le soir de l'émeute de Louiseville, deux agents de la Police provinciale ayant participé à la répression examinent les tâches de sang maculant leurs uniformes.

Photothèque La Presse

Photothèque La Presse



Le meilleur choix de meubles!

Classique - Le charme discret du mobilier de salon «Sklar-Peppler»

De la collection Sklar-Peppler vous provient ce mélange de tissu en rayonne, polyester et coton. Meubles avec garnitures en bois recouverts d'un tissu couleur argent crèmeux ton sur ton. Cet ensemble se qualifie donc pour la fameuse garantie Sklar-Peppler: cadre en bois dur séché au four, coussins de siège réversibles pour plus de durabilité et des ressorts offrant un confort à toute épreuve.

Canapé

899⁸⁸

Causeuse

729⁸⁸

Fauteuil

459⁸⁸

Éléments muraux contemporains par Goldcrest

Les éléments muraux contemporains transformeront vos murs et les rendront utiles. Mettez-y vos livres, votre système stéréophonique ou le téléviseur, exhibez-y vos bibelots favoris ou votre vaisselle la plus chère. Élément pour téléviseur/stéréo, petit élément à 3 tiroirs et élément/bar avec abattant composent cet ensemble mural qui est très fonctionnel. Chacun est muni d'un éclairage pour rehausser chaque pièce et le tout est fini en mélamine de chêne. Achetez-les et faites une bonne affaire!

A. Bibliothèque à portes vitrées - 2 portes et 1 rayon

299⁸⁸

B. Petite bibliothèque - 1 porte vitrée et 3 tiroirs

259⁸⁸

C. Bibliothèque/bar à abattant - 2 portes vitrées

339⁸⁸

Joli ensemble coin-repas par Reflections

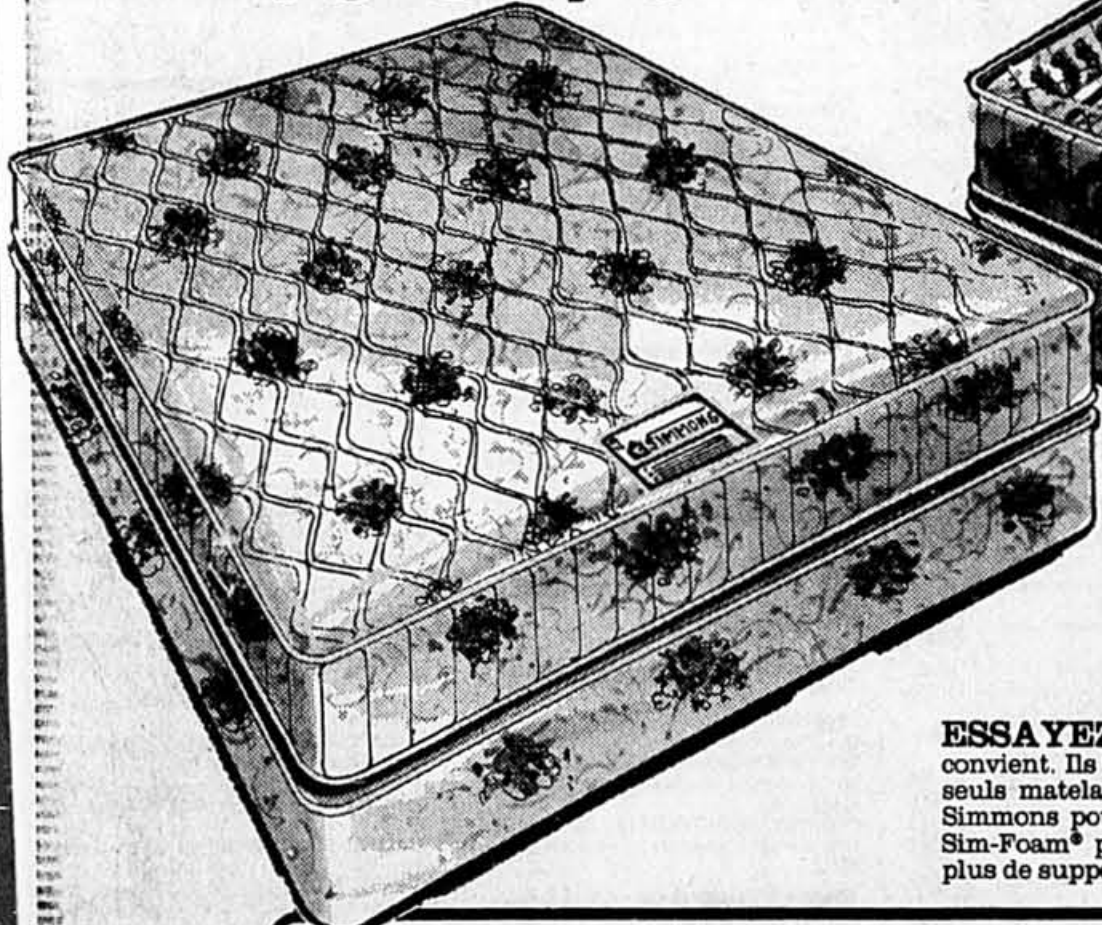
Un ensemble coin-repas en chêne, c'est un investissement qui vous rapportera plusieurs années de service. Mobilier chaleureux créé par Reflections vous est offert à des prix d'aulaines chez Pascal. En chêne huilé, ce 5 pièces comprend 3 chaises et 1 fauteuil à siège et dossier en rotin et une table de 36 x 60 à motif en chevron monté sur piédestal muni de dispositif de mise à niveau permettant d'éliminer les dénivellations dues aux moquettes ou aux planchers inclinés. Idéal pour recevoir en grand chic ou pour un dîner intime!

Ensemble 5 pièces

579⁸⁸

UNE FERMETURE SÛRE — Simmons et Pascal... synonymes de qualité... offrent un solde sur matelas et sommiers.

20% de rabais



ESSAYEZ-LES... CHOISISSEZ LA FERMETÉ qui vous convient. Ils vous sont tous offerts à des prix très avantageux. Ce sont les seuls matelas et sommiers ayant les ressorts Adjusto-Rest® exclusifs à Simmons pour un support correct, de la tête au pied, et ils ont aussi le Sim-Foam® pour encore plus de confort. Sommier à dessus cerclé pour plus de support.



PASSEZ LE TEST «BEAUTYREST»

Voyez vous-même la différence que font les ressorts enveloppés individuellement pour donner à chaque rondeur et contour de votre corps le support, confort et fermeté nécessaires. Disponibles dans toutes les grandeurs.

«Posture Sleep Orthopedic»
312 ressorts sur plein format

Jumeau
chaque pièce
Cour. 166.88

134⁸⁸

Double
chaque pièce
Cour. 205.88

164⁸⁸

«Queen»
deux pièces
Cour. 443.88

355⁸⁸

«Luxury Firm» - 512 ressorts sur plein format

Jumeau
chaque pièce
Cour. 196.88

157⁸⁸

Double
chaque pièce
Cour. 233.88

187⁸⁸

«Queen»
deux pièces
Cour. 495.88

396⁸⁸

Pascal à l'ouest:
3600 Côte-Vertu — Centre d'Achats Le Bazar

Pascal à l'est:
6800 est, Jean-Talon — Les Galeries d'Anjou

QUOI FAIRE AUJOURD'HUI

POUR CETTE CHRONIQUE, VEUILLEZ ADRESSER VOS LETTRES COMME SUIT:
«QUOI FAIRE AUJOURD'HUI» LA PRESSE, 7 RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL H2Y 1K9

COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, à l'hôpital Notre-Dame, hall d'entrée, pavillon Lachapelle, 1560 est rue Sherbrooke, de 9h30 à 16h30.

À Chomedey, au Centre Laval, 1600 boul. Le Corbusier (face à Greebeval), de 14h30 à 20h30.

DANS LES PARCS

■ Le Service des activités culturelles de la Ville de Montréal présente un concert avec l'Ensemble des cuivres de Montréal à 12h00 et à 14h00 au Marché Maisonneuve.

■ La Roulotte du Service des activités culturelles de la Ville de Montréal présente le spectacle «Les mille et une nuits» à 20h30, au parc François-Perreault (angle Shaughnessy et F.-Perreault).

■ Le Service des activités culturelles de la Ville de Montréal présente un concert de fanfare donné par le Black Watch Association Band à 19h30.

■ Le Service des activités culturelles de la Ville de Montréal organise des soirées de danse folklorique en plein air: au Lac-aux-Castors, les lundis soirs, jusqu'à 23 août, ainsi que les jeudis, jusqu'à 26 août (les jeudis, un animateur sera sur les lieux). Participation gratuite. Renseignements complémentaires: 725-6451.

■ Le Service des activités culturelles de la Ville de Montréal présente un spectacle de marionnettes intitulé «L'oiseau vert» par la troupe La Bastingale à 19h30 au parc Baldwin, 2440 est rue Rachel.

■ Le Service des activités culturelles de la Ville de Montréal présente le Quintette à vent du Conservatoire à 19h00 au parc Kent, angle Appleton et Hudson.

■ Le Théâtre de la Gondole présente «La magie ça change rien mais c'est pas grave!», spectacle pour enfants à l'île Sainte-Thérèse. À 10h30. Renseignements: 873-4143.

■ Le Service des sports et loisirs de la Ville de Montréal invite toute la population à participer au pique-nique familial des Montréalais qui aura lieu le samedi 14 août à l'île Sainte-Hélène. Festivités de 10h00 à 18h00. Renseignements: 725-3489.

■ Les mini-concerts du Service des activités culturelles de Saint-Laurent prendra fin aujourd'hui avec la présentation de la revue hawaïenne «Aloha» à 20h00 au parc Saint-Laurent (845, rue Poirier, près de Dutrisac).

■ Les adeptes de la pétanque ont tout le loisir de pratiquer leur jeu favori, gratuitement, sept jours par semaine, de 9h00 à 17h00 sur le terrain qui leur est réservé

derrière le garage du Grand-Prix, au circuit Gilles-Villeneuve. Renseignements: 872-6093.

RENCONTRES

■ Le Comité Chômage du Sud-Ouest se réunit tous les jeudis à 23h30 rue Grand Trunk dans le quartier Pointe Saint-Charles. Tous les chômeurs ayant des problèmes y sont invités. Renseignements complémentaires: 933-8432.

■ Le Mouvement Action-Chômage organise des rencontres d'information sur les problèmes auxquels font face les travailleurs et travailleuses se trouvant actuellement en chômage ou sur le point de l'être, tous les mardis et jeudis, à 19h30, ainsi que les mardis, à 19h30, au 1015 est, rue Sainte-Catherine. Renseignements complémentaires: 845-4258.

■ L'Enjeu, centre d'emploi pour femmes, est maintenant situé au 850 boul. Laurentien, 2e étage à Ville-Saint-Laurent. L'Enjeu est un programme qui s'adresse à toutes les femmes qui éprouvent des difficultés dans la recherche d'un emploi. Informations: 331-1925.

■ Le Centre de l'épanouissement offre à toutes les personnes qui sont intéressées à échanger et communiquer sur d'autres bases que le quotidien. À 19h30 au 10 055 rue Papineau, centre Le Lotus. Entrée libre. Renseignements: 387-9663 ou 387-9174.

■ Les jeunes célibataires de 17 à 25 ans sont invités à un souper-rencontre suivi de danse ce jeudi 12 août au 3660 St-Denis à 19h30. La carte de membre de l'Association provinciale des personnes seules est disponible sur place au coût annuel de \$10. Renseignements: 270-1280.

■ Le club L'Unisson pour personnes âgées (séparées, divorcées, veuves) organise des soirées récréatives les jeudis, vendredis et samedis, de 20h30 à 2h du matin, au 1436, boulevard Labelle, à Blainville. Il y a musique et danse avec animateur dans une atmosphère d'amitié et de fraternité. Invitation aux personnes seules de 30 ans et plus. Renseignements: Doris Anne, 430-9885 ou 434-1084; ou peut aussi écrire au 1436, boulevard Labelle, à Blainville.

■ Le Comité-Femme du Carrefour populaire Saint-Michel organise un café-rencontre pour femmes, tous les jeudis, à 19h30: visites chez d'autres groupes de femmes; exercices de relations humaines; information sur les droits de la famille; alimentation; médicaments. C'est au 7950, 2e Avenue (près de Jarry). Renseignements complémentaires: 722-8721.

BAZAR

■ Le Mouvement d'animation civique et d'écologie de Montréal (MACEM) organise des bazars les jeudis et vendredis, de midi à 20h, au 4844, boulevard Saint-Laurent. On y trouve de nombreux objets à bon prix, ainsi que de l'information sur la protection de l'environnement (gratuitement). Le MACEM organise également des cueillettes de linge, de vaisselle, de meubles et de jouets. Renseignements complémentaires: 271-7650.

COURS

■ Les inscriptions pour la session d'automne du YMCA auront lieu à partir du 18 août. Pour plus de renseignements, se présenter au 1355 boulevard Dorchester ouest, ou téléphoner au 866-9941.

■ Le Comité d'orientation multidisciplinaire et de promotion artistique et sociale de Saint-Léonard, organisme à but non lucratif, a pour objet la promotion des arts. À cet effet, il offre pour l'automne différentes activités, telle des créations collectives littéraires à partir de photos témoignant du patrimoine de Saint-Léonard. Pour de plus amples informations: 321-7630 poste 263.

■ Dans le cadre de son programme Femmes, le Collège de Rosemont, 6 400, 16e Avenue, invite les femmes désirant effectuer un retour aux études à participer à diverses activités organisées à leur intention, les mardis et jeudis, de 9h à 15h, de septembre à décembre. Des réunions d'information se tiendront les 16 et 17 août, à 13h30. Renseignements complémentaires: 376-6310.

DIVERS

■ Cineplex, en collaboration avec le Regroupement pour la surveillance du nucléaire, tient une soirée de discussion pour commémorer l'anniversaire du bombardement nucléaire d'Hiroshima et de Nagasaki, le 12 août, à 19h30, 2 001, rue University, cinéma 8 (station de métro McGill), sur le thème «Les conséquences médicales d'une guerre nucléaire», version française.

■ Le Centre multi-ethnique Saint-Louis organise un camp à Chertsey sur le bord d'un lac du 13 au 20 août. Le coût est de \$35 pour la semaine. Renseignements: 842-8836 ou 3553 rue Saint-Urbain.

■ L'Association Québécoise-France invite à une soirée gadelouppéenne à 20h00 au Centre Chertsey, 3655 rue Saint-Hubert (métro Sherbrooke): «La Gadeloupe au Québec». Renseignements: 844-1600.

RELIGION

■ Au sanctuaire Notre-Dame-de-Lourdes de Rigaud, 1er jour du triduum préparatoire à la fête de l'Assomption: célébration eucharistique à 20h00 en l'honneur de la bienheureuse Mère Marie-Rose; procession au flambeau et chapelet médité dans la montagne; spectacle Son et lumière à la tombée de la nuit. Chant et

animation assurés par des membres de la Congrégation des Saints Noms.

■ Le Club de l'Âge d'or de Marieville invite tous ses membres et amis à son voyage à l'abbaye St-Benoît-du-lac le 29 août pour assister à une messe grégorienne et participer à une croisière sur le lac Memphrémagog. Renseignements: 460-4471 (jour) ou 460-7630.

DIVERS

■ Le service d'information Hebdo-Science et les Productions Décima sont à la recherche d'enfants de 9 à 13 ans pour participer à une série câblodistribuée intitulée: «Les petits débrouillards». Les enfants seront appelés à faire des démonstrations d'expérience tirées du livre du professeur Scientifex. Renseignements: Eric Devlin, 342-1412.

SPECTACLES

CINÉMA

ASTRE (1): «Le fantôme de Milburn»: 19:30. «Chicanos»: 21:25.
ASTRE (2): «Conan le barbare»: 21:15. «Le loup-garou de Londres»: 19:30.
ASTRE (3): «Chez Porky»: 21:20. «L'oeil du ténor»: 19:30.

ASTRE (4): «Caligula»: 19:45.
AVENUE: «A Midsummer Night's Sex Comedy»: 19:15, 21:15.

BEAVER: «The Summer of Laura»: 12:25, 14:55, 17:20, 19:45, 22:00. «The Psychiatrist»: 11:00, 13:25, 15:50, 18:15, 20:40.
BRI (1): «Bandits bandits»: 13:30, 15:00, 17:30, 19:00. «Le choc des étoiles»: 15:10, 19:10.

BRI (2): «La maison du lac»: 12:55, 15:00, 17:10, 19:20, 21:30.
BRI (3): «Arthur»: 13:00, 14:55, 16:50, 18:50, 20:45.

BRI (4): «Les sous-doués en vacances»: 12:10, 14:05, 16:00, 17:55, 19:50, 21:50.
BRI (5): «Rien ne va plus»: 13:00, 15:00, 17:00, 19:00, 21:00.

BIJOU: «L'amour aux sports d'hiver»: 12:15, 15:30, 19:25. «L'édulcorante»: 13:19, 16:54, 20:34. «Filles brûlantes»: 14:29, 18:04, 21:44.

BONAVENTURE (1): «The Best Little Whorehouse in Texas»: 17:30, 19:35, 21:40.
BONAVENTURE (2): «The Thing»: 17:15, 19:15, 21:15.

BROSSARD (1): «The Best Little Whorehouse in Texas»: 17:30, 19:35, 21:40.
BROSSARD (2): «Arthur»: 17:30, 19:30, 21:30.

BROSSARD (3): «E.T. Extra Terrestriel»: 17:00, 19:10, 21:20.
CARRÉ ST-LOUIS: «S.O.S. Mademoiselle»: 11:30, 15:20, 19:15. «Devoirs de vacances»: 12:40, 16:35, 20:30. «Cathy fille soumise»: 14:10, 18:05, 22:00.

CHAMPLAIN (1): «A Miami faut le faire»: 19:55. «Le Chinois»: 18:15, 21:40.
CHAMPLAIN (2): «La guerre du feu»: 19:25, 21:20.

CHATEAU (1): «Forced Vengeance»: 13:20, 15:00, 16:40, 18:20, 20:00, 21:40.
CHATEAU (2): «Summer Lovers»: 12:30, 14:20, 16:10, 18:00, 19:50, 21:40.

CINÉMA V: «Ticket to Heaven»: 19:00. «The Time Machine»: 19:15. «Tessa»: 21:15. «Absence of Malice»: 21:30.

CINÉMA DE MONTRÉAL (1): «Les défenseurs sauvages»: 14:50, 18:20, 21:45. «La corvette rouge»: 13:00, 16:30, 20:00.
CINÉMA DE MONTRÉAL (2): «Les sous-doués en vacances»: 14:10, 17:50, 21:30. «Deux super cowboys»: 12:20, 16:00, 19:40.

CINÉMA DE PARIS: «Things are tough all over»: 13:30, 15:30, 17:30, 19:25, 21:20.
CINÉMA LA CITÉ (1): «A Midsummer nights sex comedy»: 19:20, 21:05.

CINÉMA LA CITÉ (2): «Night Shift»: 19:00, 21:00.
CINÉMA LA CITÉ (3): «Young Doctors in Love»: 19:25, 21:15.

CINÉMA LUMIÈRE: «Le fantôme de Barbénine»: Som., dim., 15:15, 14:30, 16:45, 19:00. En ser., 19:00.

CINÉMA RIVE-NORD (1): «Repentigny»: «Chicanos chasseur de têtes»: «Le fantôme de Milburn»: 19:30.

CINÉMA RIVE-NORD (2): «Bandits bandits»: «Le choc des étoiles»: 19:30.
CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE: «Les baisers»: 18:00. «Le p'tit vin blanc»: 20:00.

CINÉPLEX (1): «Bambis»: 12:15, 14:05, 15:55, 17:45, 19:35, 21:25.
CINÉPLEX (2): «Chariots of Fire»: 12:20, 14:40, 17:00, 19:20, 21:40.

CINÉPLEX (3): «Hiroshima mon amour»: 12:45, 14:30, 16:15, 18:00, 19:45, 21:30.
CINÉPLEX (4): «Six Pocks»: 12:30, 15:20, 17:20, 19:20, 21:20.

CINÉPLEX (5): «Victor Victoria»: 12:15, 14:35, 16:55, 19:15, 21:35.
CINÉPLEX (6): «Porky's»: 12:30, 14:20, 16:10, 18:00, 19:50, 21:50.

CINÉPLEX (7): «The Long Good Friday»: 13:30, 15:35, 17:40, 19:45, 21:50.
CINÉPLEX (8): «The Long Good Friday»: 12:45, 14:50, 16:55, 19:00, 21:05.

CINÉPLEX (9): «Secret of Nymph»: 12:30, 14:20, 16:10, 18:00, 19:50, 21:40.
CLAREMONT: «Trons»: 13:30, 15:25, 17:20, 19:20, 21:15.

COMMODORE: «Exercices érotiques». «Vacances érotiques». «Plaisirs lucratifs».

COMPLEXE DESJARDINS (1): «Les pièges de la mer»: 13:15, 15:15, 17:15, 19:15, 21:15.
COMPLEXE DESJARDINS (2): «L'amant de Lady Chatterley»: 12:45, 16:45, 20:45. «Felicity»: 14:55, 18:55.

COMPLEXE DESJARDINS (3): «L'amour aux sports d'hiver»: 12:05, 15:45, 19:25. «L'édulcorante»: 13:10, 16:50, 20:30. «Filles brûlantes»: 14:20, 18:00, 21:40.

COMPLEXE DESJARDINS (4): «Le pont de la Rivière Kwai»: 12:05, 14:55, 17:45, 20:35.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: «The Seven year itch»: 19:00. «Le mouton à cinq pattes»: 21:00.

CÔTE-DES-NEIGES (1): «The best little Whorehouse in Texas»: 19:35, 21:40.
CÔTE-DES-NEIGES (2): «Lady Chatterley's Lover»: 19:10, 21:10.

CRÉMAZIE: «Porté disparu»: 19:15, 21:30.
DAUPHIN (1): «Rox et Rouky»: 13:15, 16:30, 19:45. «Condomans»: 14:50, 18:00, 21:20.

DAUPHIN (2): «All faut tuer Birgit Haas»: 13:20, 15:20, 17:20, 19:20, 21:20.
DÉCARIE SQUARE (1): «E.T. Extra Terrestriel»: 19:10, 21:20.

DÉCARIE SQUARE (2): «Things are tough all over»: 19:30, 21:30.
DORVAL (1): «Night Shift»: 19:00, 21:00.

DORVAL (2): «The World according to Garp»: 18:15, 20:45.
DORVAL (3): «Summer Lovers»: 19:10, 21:10.

ELYSEE (1): «Diva»: 19:30, 21:40.
ELYSEE (2): «Conte de la folie ordinaire»: 18:10, 20:00, 21:50.

EVE: «Hot Teenage Assets»: 10:00, 11:50, 13:40, 15:30, 17:20, 19:10, 21:00. «I come under my spell»: 10:40, 12:30, 14:20, 16:10, 18:00, 19:50.

FAIRVIEW (1): «Raiders of the Lost Ark»: 19:00, 21:10.
FAIRVIEW (2): «Young doctors in Love»: 19:15, 21:15.

GREENFIELD (1): «Forced Vengeance»: 18:20, 20:05, 21:45.
GREENFIELD (2): «Les aventuriers de l'arche perdue»: 19:10, 21:20.

GREENFIELD (3): «Summer Lovers»: 19:30, 21:30.
GUY: «Pleasure Shoppe»: 12:30, 15:05, 17:40, 20:15. «Legend of Lady Blue»: 13:25, 16:00, 18:35, 21:10.

IMPERIAL: «Star Trek II: The Wrath of Khan»: 12:00, 14:20, 16:40, 19:00, 21:20.
JEAN-TALON: «Comment se débarrasser de son patron»: 17:50. «Au boulot Jerry»: 19:50. «L'équipe de Cannonball»: 21:40.

KENT (1): «Young doctors in Love»: 19:15, 21:15.
KENT (2): «The World according to Garp»: 18:30, 21:00.

L'AMOUR: «Pleasure Shoppe»: 12:00, 14:40, 17:20, 20:00. «Legend of Lady Blue»: 13:00, 15:40, 18:20, 21:00.
L'AUTRE CINÉMA: (6430, Papineau): «Le grand Meaulnes»: 18:45. «Passion d'été»: 19:00. «West Side Story»: 21:00. «Salo ou les 120 journées de Sodome»: 21:30.

LAVAL (1): «Forced Vengeance»: 18:10, 19:55, 21:40.

LAVAL (2): «Summer Lovers»: 18:00, 19:50, 21:40.
LAVAL (3): «Night Shift»: 19:15, 21:20.

LAVAL (4): «De plein fouet». «Défi pour survivre»: 18:10, 20:00.
LAVAL (5): «Les aventuriers de l'arche perdue»: 19:10, 21:00.

LOEWS (1): «An officer and a gentleman»: 13:00, 14:20, 16:40, 19:05, 21:30.
LOEWS (2): «Night Shift»: 13:40, 15:40, 17:40, 19:40, 21:40.

LOEWS (3): «Young Doctors in love»: 13:00, 15:00, 17:00, 19:00, 21:00.
LOEWS (4): «Firefox»: 12:00, 14:25, 16:50, 19:15, 21:40.

LOEWS (5): «Raiders of the Lost Ark»: 12:05, 14:10, 16:35, 19:00, 21:00.
MASCOCHE (1): «Les uns les autres»: 19:30.

MASCOCHE (2): «Caligula»: 19:30.
MERCIER: «Déviations mortelles»: 19:45. «Les doigts du diable»: 21:30.

MONTENACH (1): «La corvette rouge»: 19:00. «Les défenseurs sauvages»: 20:50.
MONTENACH (2): «Une nuit inoubliable». «La nymphe intrigante». «Les folles nuits d'Ibra»: 19:05.

ODEON LAVAL (1): «E.T. Extra Terrestriel»: 19:10, 21:20.
ODEON LAVAL (2): «Bandits bandits»: 19:55. «Le choc des étoiles»: 18:00, 21:55.

OMEGA (1): «Fais-moi plaisir»: 22:05. «Collegues dans la nuit»: 20:35. «Souvenirs érotiques»: 19:30.
OMEGA (2): «Adorables créatures nocturnes»: 21:35. «Check-up à la suédoise»: 19:30.

OUTREMONT: «Le froussard héroïque»: 19:00, 21:30.
OUTREMONT: «Le froussard héroïque»: 19:15. «L'empire des sens»: 21:30.

PALACE (1): «Rocky III»: 13:20, 15:20, 17:20, 19:20, 21:20.
PALACE (2): «Blade Runner»: 13:00, 15:10, 17:20, 19:30, 21:40.

PALACE (3): «Summer Lovers»: 12:45, 14:45, 16:45, 18:45, 20:45.
PALACE (4): «Summer Lovers»: 13:45, 15:45, 17:45, 19:45, 21:45.

PALACE (5): «Forced Vengeance»: 12:30, 14:15, 16:00, 17:40, 19:25, 21:10.
PALACE (6): «Forced Vengeance»: 13:00, 14:45, 16:30, 18:10, 20:05, 21:50.

PAPINEAU (1): «Fais-moi plaisir»: 12:00, 15:40, 19:20. «Jeux d'amour au collège»: 13:10, 16:50, 20:30. «Les aventuriers érotiques de Juliette»: 14:35, 18:15, 21:55.

PAPINEAU (2): «Suédoises au pensionnat»: 11:50, 15:55, 20:00. «Gouvernantes françaises»: 13:15, 17:20, 21:25. «Lingerie intime»: 14:50, 18:55.

PARADIS (1): «Le professionnel»: 21:15. «New York 1997»: 19:30.
PARADIS (2): «Chez Porky»: 21:20. «L'oeil du ténor»: 19:30.

PARADIS (3): «Caligula»: 19:45.
PARALLÈLE: «Siegfried». «Kriemhilde»: 20:00.

PARIEN (1): «Les aventuriers de l'arche perdue»: 12:45, 14:55, 17:05, 19:15, 21:25.
PARIEN (2): «Les uns et les autres»: 13:00, 16:45, 20:30.

PARIEN (3): «Montenegro»: 13:30, 15:30, 17:30, 19:30, 21:30.
PARIEN (4): «Beau-père»: 12:30, 14:45, 17:00, 19:15, 21:30.

PARIEN (5): «La vie continue»: 12:30, 14:40, 16:10, 18:00, 19:50, 21:40.
PLACE DU CANADA: «Annie»: 19:00, 21:30.

PLACE LONGUEUIL (1): «A Miami faut le faire»: 19:55. «Le Chinois»: 18:10, 21:35.
PLACE LONGUEUIL (2): «Bandits bandits»: 19:55. «Les mercenaires de l'espace»: 18:00, 21:55.

PLACE VILLE-MARIE (1): «The World according to Garp»: 13:45, 16:20, 19:00, 21:30.
PLACE VILLE-MARIE (2): «Diner»: 12:50, 15:00, 17:10, 19:20, 21:30.

PLAZA ALEXIS NIHON (1): «E.T. Extra Terrestriel»: 19:10, 21:20.
PLAZA ALEXIS NIHON (2): «The Best Little Whorehouse in Texas»: 17:50, 19:35, 21:40.

PLAZA ALEXIS NIHON (3): «Lady Chatterley's Lover»: 17:15, 19:15, 21:15.
PUSSYCAT: «Star Virgin»: 12:20, 14:45, 17:10, 19:30, 21:50. «Lustful Feelings»: 11:00, 13:30, 15:50, 18:15, 20:40.

RIO (1): «La nymphe intrigante». «Adolescentes passionnées». «Les après-midi d'une bourgeoise».

RIVOLI (1): «Adorables créatures nocturnes»: 12:00, 15:00, 18:00, 21:00. «Une nuit inoubliable»: 12:55, 15:55, 18:55, 21:55. «Carnes inavouables»: 13:50, 16:50, 19:50.

RIVOLI (2): «Croisiers pour couples pleins d'ardeur»: 12:00, 15:00, 18:05, 21:10. «Échanges érotiques»: 12:55, 16:00, 19:05, 22:10. «Plaisirs à trois»: 14:00, 17:00, 20:05.

SAINT-DENIS (2): «L'amant de Lady Chatterley»: 17:30, 21:15. «Felicity»: 19:30.
SAINT-DENIS (3): «Comment draguer toutes les filles»: 21:00. «Ce soir on s'éclate»: 19:25.

SÉVILLE: «Cat People»: 19:15. «Alien»: 21:30.
VAN HORNE: «Summer Lovers»: 19:10, 21:10.

VERDUN:

ATLANTIQUE

VOUS AVEZ UN PRIX ATLANTIQUE FAIT BIEN

VOUS AVEZ UN PRIX ATLANTIQUE FAIT BIEN

GARANTIT*
 La main-d'œuvre de service de ses télécouleurs et composants haute fidélité pour 48 et 60 mois respectivement.

REMBOURSE*
 La différence si vous trouvez votre téléviseur couleur ou chaîne haute fidélité Atlantique moins cher, chez tout autre détaillant, aux mêmes conditions durant les 30 jours suivant l'achat.

ÉCHANGE*
 Tout élément de votre chaîne haute fidélité Atlantique pour un modèle plus avancé durant les 30 jours suivant l'achat.

LES MODÈLES EN VENTE PEUVENT DIFFÉRER DES ILLUSTRATIONS

AMPLIFICATEUR	Amplificateur 50 w RMS Affichage digital
SYNTONISATEUR	Syntonisateur AM / FM stéréo
TABLE TOURNANTE	Table tournante semi-automatique Cartouche magnétique incluse
CASSETTE	Magnétocassette Métal, Dolby Affichage par L.E.D.?
HAUT-PARLEURS	Haut-parleurs haute fidélité

ENSEMBLE COMPLET
\$599⁹⁵

FISHER

GARANTIE
5 ANS

TEAC
 Metal, Dolby
\$199⁹⁵

YAMAHA
 K350
 Super Spécial Magnétocassette
\$259⁹⁵

SANYO
 AM / FM stéréo portatif
\$129⁹⁵

SONY
 mini système C7
\$499⁹⁵

ADVANCE
 70 WATTS RMS
\$149⁹⁵ ch.

YAMAHA
 70 W RMS
 • Amplificateur Yamaha 70 W RMS
 • Syntonisateur Yamaha AM / FM stéréo
 • Table tournante Yamaha semi-automatique cartouche magnétique incluse
 • 2 haut-parleurs Yamaha haute fidélité
\$899⁹⁵

harman/kardon
 Dual BOSE
 • Récepteur AM / FM stéréo 40 W RMS Harman / Kardon
 • Table tournante Dual semi-automatique, cartouche incluse Ortofon
 • 2 haut-parleurs Bose
\$899⁹⁵

PLUS DE 85 MAGASINS — PARTOUT PRES DE CHEZ VOUS

ALMA Carrefour Alma
BROSSARD Maxi Champlain
BURLINGTON Centre régional de Châteauguay
CHICAGO Place du Commerce
CORNWALL Centre régional de Cornwall
DORVAL Dorval Garden Shopping Center
DUNDASVILLE Place Drummond
ETOBICOKE Sherway Gardens
GUELPH Place d'Unionville
HULL Place du Centre
JANUARY City Centre
JOLIETTE Galeries Joliette
KINGSTON Place Centre Ville
KINGSTON Maxi Frontenac
KINGSTON 103 Princess Street

LACHINE Galeries Lachine
LACHUTE Centre Commercial Lachute
LASALLE Place Newman
VALETTRE Place St-Jacques
LAVAL Carrefour Laval
LAVAL Centre commercial St-Martin
LAVAL Centre d'achat Duvernay
LA TUQUE Centre commercial La Tuque
LEVIS Galeries Chaparron
LONGUEUIL Centre d'achat Jacques-Cartier
LONGUEUIL Place Longueuil
MONTREAL Centre d'achat Forest
MONTREAL Parc 13 Galeries d'achat Boulevard
MONTREAL Galeries d'Anjou
MONTREAL Galeries Dupuis
MONTREAL Place Ste-Marie-Hélène (Inclus Miro)
MONTREAL 402 Ouest, Ste-Catherine

MONTREAL Place Bourassa
MONTREAL Place Côte-des-Neiges
MONTREAL 3000 rue Saint-Matthias
MONTREAL Place Ontario
MONTREAL Place Versailles
MONTREAL 6664, rue St-Hubert
OTTAWA Marché Shopping Fair
OTTAWA Harrogate Mall
OTTAWA Sparks Street Mall
POINTE-AUX-TREMbles Carrefour de la Pointe
POINTE-CLAIRE Centre Commercial Fairview
QUÉBEC Galeries de la Capitale
QUÉBEC Place Cartier
QUÉBEC Emporium Québec, 500, Mare de l'Incarnation
QUÉBEC Galeries de la Capitale
QUÉBEC Place Fleur-de-Lys

REPENTIGNY Place Repentigny
RIMOUSKI Carrefour Rimouski
ROSEMERE Carrefour Centre Com. Rivière-du-Lois
SCARBOROUGH Scarborough Town Center
STE-BENOÎT Promenade St-Benoît
STE-FLOÏE Place Laurier
STE-FLOÏE Place Ste-Foy
STE-HELENNE Galeries Ste-Helenne
STE-JEAN Carrefour Richelieu
STE-MARTINE Promenade Des Montagnes
SEPTE-ILLES Place Verte
SHAWINIGAN Place Maurice
SHERBROOKE Galeries Les Quatre Saisons

TERRIERVILLE Galeries Terrierville
THÉTIFORD MINES Carrefour Frontenac
TORONTO TORONTO 1641
TORONTO 2nd Warehouse location
TORONTO Main store and warehouse
TORONTO Yorkdale Shopping Center
TORONTO Toronto 1641
TROIS-RIVIÈRES Centre des Rivières
TROIS-RIVIÈRES QUEST 4542, boulevard Royal
VICTORIAVILLE Carrefour des Bois Francs
VAL-D'OR Carrefour du Nord
VILLE ST-LAURENT Galeries Normande
VILLE ST-LAURENT Place Vertu Audio
WILLOWDALE Fenwick Mall

MARANTZ • LUXMAN • CERWIN VEGA • JANIS • JBL • BOSE • KEF • FISHER • TEAC • AKAI • ADC • SOUNDERSIGN • AIWA • MARANTZ • LUXMAN

Vente d'août chez Simpsons!

Grand rabais sur manteaux



rabais 1/3
sur les prix indiqués de tous*
nos manteaux classiques pour dames

Prix ord. Simpsons \$100 à \$900

vente **66⁶⁷**
à **599⁹⁹**

Les clients avisées en conviennent!
Le meilleur moment pour acheter un

manteau d'hiver est... durant les chaleurs d'été! Profitez de cette vente d'août chez Simpsons pour venir choisir votre manteau. Notre sélection et nos prix sont plus invitants que jamais.

Rabais 1/3 sur les prix indiqués de nos manteaux classiques des rayons de manteaux pour dames et manteaux à prix modiques pour dames. Que vous préféreriez une coupe classique ou à la dernière mode, un man-

teau sport ou d'allure sophistiquée, notre sélection vous enchantera. Laine, laine mixte ou worsted, avec garniture fourrure; modèles piqués à coussinage duvet, similifourrures, cuir suédé ou cuir dans le groupe. Et les coloris sont tout aussi variés! Entre autres: marine, gris, chameau, noir, brun, taupe, rose foncé, bleu, bourgogne, kaki, beige, rouge, tan ou vin. Tailles juniors 7 à 15; petites 8 à 16; moyennes 8 à 18; demi-tailles 14 1/2 à 24 1/2.

Tous les modèles, tailles et coloris ne sont pas offerts dans tous les magasins.

*Manteaux du «Salon Vendôme», «Boutique E3 pour juniors», «Boutique Expression» et Salon de la fourrure non inclus.

En vigueur jusqu'au 28 août

Pour achat en personne
seulement

Rayons 301 / 614, manteaux pour dames, au deuxième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Simpsons^{MD}

Les heures d'ouverture des 5 magasins Simpsons sont:

Lundi au mercredi 9h30 à 18h / Jeudi et vendredi 9h30 à 21h / Samedi 9h à 17h

CENTRE-VILLE
977, ouest rue Ste-Catherine
Montréal, Québec H3B 3Y7

FAIRVIEW
6790, autoroute Trans-Canadienne
Pointe Claire, Québec H9R 1C5

LES GALERIES D'ANJOU
7895, boul. Les Galeries d'Anjou
Ville d'Anjou, Québec, H1M 1W8

LE CARREFOUR LAVAL
3045, boul. Le Carrefour
Chomedey, Laval, Québec H7T 1C7

LES PROMENADES ST-BRUNO
800, boulevard des Promenades
St-Bruno, Québec, J3V 5J9

ENEZ, ECRIVEZ
OU COMPOSEZ
842-7221
SERVICE TÉLÉPHONIQUE
24 HEURES PAR JOUR

CENTRE D'AUBAINES SIMPSONS
4895, rue Hickmore
Ville St-Laurent
(Une rue dénommée l'Entrepôt Simpsons)
Du lundi au mercredi:
de 9h30 à 17h30
Jeudi et vendredi:
de 9h30 à 21h
Samedi: de 9h30 à 16h30